

Délibération portant approbation sur le compte
rendu du 21 avril 2026.

Point n° 1 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 10 septembre 2026

Délibération n° 2026_1009_42.2

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration en date du 04 mars 2025 portant élection de Madame Nathalie WALLIAN, Professeure des Universités à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2025-02 du Conseil d'administration en date du 4 mars 2025 portant élection de Monsieur le Docteur Laurent DIDIER, à la Vice-présidence du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Réunion ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire **approuve le compte rendu du 21 avril 2026**

(Cf. le compte-rendu du 21 avril 2026, annexée).

Résultats des votes électroniques :

Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote : 22

Nombre de voix pour : 20

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 2

Fait à Saint-Denis le 13 octobre 2026

Par délégation le Vice-Président du Conseil
d'Administration en charge
de la Formation et de la Vie Universitaire


Dr. Laurent DIDIER

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion. Chancelier des universités le : 14 octobre 2026

Publié au recueil des actes administratifs de l'université de La Réunion. le : 14 octobre 2026

COMPTE-RENDU

Sièges : 38

Membres en exercice : 38

Quorum requis à l'ouverture de séance : 19

Quorum constaté à l'ouverture de séance : 24

	Secteur	Membre	Signature en qualité membre	Signature en qualité de mandataire
	VP CAFVU	DIDIER Laurent	Présent	
Collège A	DEG	DESAULNAY Olivier	Présent	
		MOREAU Nicolas	Présent	
	LSHS	OROBITG Christine		Représentée par M. MOREAU
		WALLIAN Nathalie	Présente	
	ST	MORILLON Marianne	Présente	
		STRASBERG Dominique	Présent	
	Santé	RIQUEL Line		Représentée par Mme VERKINDT
Collège B	DEG	CADOU Eléonore	Présente	
		DIAKITÉ Daouda	Présent	
	LSHS	AÏT-AARAB Mohamed		
		LAURET Francky		Représenté par Mme VERKINDT
	ST	BARET Pascal	Présent	
		VERKINDT Chantal	Présente	
	Santé	ROBERT DA SILVA Christine	Présente	
Collège C		BECQUART Audrey	Présente	
		CHOTOORY Poornima	Présente	
		HO-LU JérémY	Présent	
		MONTPRÉ Guillaume	Présent	
		NASRI Véronique		Représentée par M. BARET

Collège D	DEG	SAID Hassane Djaffar		
		<i>Suppléant : FELICITE Anthony</i>		
		SAQUOITIER--BALON Naomie		
		<i>Suppléante : HUET Chloé</i>		
		BEGUE Yann		
		<i>Suppléant : DEBESE Ezekias</i>		
		TECHER Ericka		
		<i>Suppléante : MOUTOUSSAMY Emilia</i>		
	ST	FAMEKAMY Alicia		
		<i>Suppléante : PORRET Kenza</i>		
		BOUC Mathieu		
		<i>Suppléant : LESPINE--BARRIÈRE Maël</i>		
		BÉ Hafsoït		
		<i>Suppléante : RAVOLOLOHARIMANANA Princia</i>		
		ABUFERA Lucas		
		<i>Suppléant : CASTEL Paul</i>		
	LSHS	REMTOUNA Rayan		
		<i>Suppléant : ROBERT Lukas</i>		
		LEBON Coralie		
		<i>Suppléante : TESTANT Aurore</i>		
		RICHAUVET--GONTHIER Lucas	Présent	
		<i>Suppléant : DUGUIN Ewoian</i>		
		BAOU Salima		
		<i>Suppléante : ANGAMA Alicia</i>		
	Santé	LAMAH Stéphanie		
		<i>Suppléante : NGES NDZIE Blandine</i>		
		HOUMADI Baco		

		<i>Suppléant : ONGARETTO Jean Jacques</i>		
Personnalités extérieures		BERNE Maurice <i>Représentant d'établissement secondaire</i>		Représenté per M. BARET
		LO-THONG Marie-Josée <i>Représentante du monde de la culture</i>		Représentée par M. DIDIER
		DIJOUX Frédéric <i>Représentant du monde de la formation et/ou du monde du sport</i>		Représenté par Mme BECQUART
		AH-SON Karine <i>Représentant du monde de la formation et/ou du monde du sport</i>		Représenté par M. DIDIER
Directeur du Crous		SEMPERE Pierre Olivier	Présent	
INVITE(ES)				

La séance est présidée par Laurent DIDIER, vice-président du conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire avec l'assistance de Mme BOIRON, directrice de la DEPF.

Le quorum étant atteint avec 24 membres 16 présents et 8 membres représentés (soit au total 24 membres présents et représentés), le vice-président ouvre la séance à 9h10.

L'ordre du jour comprend 10 points soumis pour délibération, 13 points soumis pour avis et 2 points pour information.

1. Offre de formation 2026-2031 : maquettes (DFTLV, ESIROI, INSPE et MDL).

• DFTLV

Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Financement : Pacte régional d'investissement dans les compétences (Région et État)

Parcours : en présentiel (classique, métiers du social, numérique) ; Solidarité numérique et attractivité territoriale -

Sonate (à distance) => SHS-DEG ; Sciences, technologie et santé

DAEU – parcours « Métiers du social » 24/25 : 18 inscrits => 14 admis

Volume horaire étudiant : 240h (idem pour le parcours « Métiers du numérique »)

DAEU – parcours classique 24/25 : 69 inscrits => 62 admis

Volume horaire étudiant : 240h

DAEU SONATE 24/25 : 26 inscrits => 9 admis

Volume horaire étudiant : 300h

Rapporteur : Laetitia ADELARD

Concernant le DAEU, les modifications proposées consistent principalement à intégrer dans les maquettes les heures d'accompagnement et d'encadrement de ces étudiants, lesquelles correspondent à un suivi individuel. Rappelons que le DAEU est dédié aux personnes n'ayant pas le bac et souhaitant s'inscrire dans une formation supérieure.

On a deux types de DAEU : le parcours classique et métier du social. Ce sont des DAEU en présentiel. Il y a le DAEU SONAT, diplôme à portée nationale associé à d'autres universités de l'Hexagone, qui se déroule en distanciel. On en est à environ 360 heures de formation pour chacun de ces DAEU, tandis que le DAEU SONAT est à 300 heures. Voici les principaux éléments concernant ce DAEU.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de la DFTLV au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de la DFTLV.	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

• ESIROI : (AGRO, BE, INFO, CPI)

Rapporteur : Richard LORION

Pour rappel, j'avais transmis une note discutée avec l'école relative à l'évolution de ces maquettes suite à la diminution de la volumétrie horaire engagée par l'établissement, aux alentours de moins 8%.

On a effectivement pris part à cette réflexion, sans toutefois vous présenter les nouvelles maquettes pour l'instant. Précisons en amont que toutes ces maquettes ont déjà été accréditées et validées par la CFBU, et qu'elles sont actuellement en cours de mise en œuvre au niveau de l'ESIROI.

L'ESIROI développe trois cycles ingénieurs (agroalimentaire, bâtiment énergie, informatique) et dispose également d'une classe préparatoire intégrée, soit quatre cycles de formation au sein de l'école. Nous présentons à nouveau ces quatre maquettes à la CEB.

Concernant les évolutions proposées, on a positionné quatre éléments : l'augmentation des effectifs en groupe de TP pour diminuer la volumétrie, le basculement de 50% des CM en TD dans les spécialités hors tronc commun, la réduction des heures de TPI pour l'encadrement des stages, et enfin la réduction ainsi que l'harmonisation des TPI sur les projets pour les différentes filières du cycle d'ingénierie.

Ce travail a été réalisé concrètement en tenant compte des ajustements opérés via ces quatre éléments sur les différentes maquettes. Ainsi, la CPI diminue de 1,45 car l'impact se situe principalement sur les spécialités et, pour la CPI, uniquement sur la partie encadrement de stage. Une diminution de 12% est constatée sur le tronc commun du cycle ingénieur.

Concernant les éléments de TP ainsi que les TPI et l'encadrement des stages, les taux sont de 8% pour le cycle agro, 16% pour le cycle BE et 14% pour le cycle info. Au final, une évolution de 9,57% a été obtenue sur l'ensemble des éléments de la maquette. Ce travail a été réalisé de façon systématique. On peut le retrouver, je vais vous le projeter à l'écran.

On peut le retrouver dans les documents fournis. Je ne sais pas si c'est visible. Voilà, peut-être ainsi. Vous retrouvez cette évolution de la volumétrie horaire pour chaque formation de l'école, à savoir le cycle ingénieur, le cycle préparatoire intégré, le cycle ingénieur agroalimentaire, le cycle ingénieur bâtiment énergie et le cycle ingénieur info.

Pour chacune de ces formations, on a remonté les évolutions de maquettes demandées. Je précise que ces modifications ont permis une harmonisation, car il y avait une variation de deux ou quatre heures entre les différentes spécialités. Si vous regardez maintenant la fin, on a le total de la spécialité qui s'élève à chaque fois à 1852 heures.

Un léger bug subsiste dans la fiche, car il est lié à un copier-coller sur l'ensemble de la partie agro. C'est le document agro qui vous est présenté. Il faut lire le total SP à la fin, lequel est de 1852. Le volume horaire respecte le cadre de la CTI et de notre accréditation. Cela s'applique à la partie agroalimentaire. Vous retrouvez les modifications en rouge.

On voit bien que ces modifications en rouge concernent principalement le transfert des heures CM vers les TD, ainsi que l'évolution des TPI au sein de nos formations. C'est identique pour bâtiment énergie. De la même manière, vous retrouverez l'évolution des maquettes du cycle ingénieur bâtiment énergie.

Cette évolution, indiquée en rouge, correspond à l'impact de la modification des RCM dont la moitié bascule en TD, ainsi qu'à l'harmonisation des TPI. Cela permet pour Bâtiment Energie d'obtenir une harmonisation, ainsi que l'ingénieur qui délivre, comme prévu, les 1852 heures de programme attendues. Je termine avec la maquette informatique.

Je ne passe pas en revue chaque matière, mais je rappelle que nous sommes en approche par compétences sur ce volet. Vous retrouvez ainsi les niveaux et les compétences associées : système et réseau, IoT, développement, cyber et data. Ces compétences sont développées tout au long du cycle de formation 3A, 4A, 5A. Cela s'applique à chacune des fiches qui vous ont été communiquées.

Les modifications apportées figurent à nouveau en rouge. Le total de la spécialité à la fin est de 1852 heures. Pour reprendre le point de départ, il s'agit d'une contrainte : l'accréditation CTI exige d'avoir les 1852 heures et de ne pas y toucher dans le cadre de la formation des élèves ingénieurs ; ce cadre a été respecté.

L'impact principal a été obtenu en diminuant la rémunération de l'encadrement des élèves ingénieurs, puisque la moitié des heures CM basculent en TD. De plus, l'augmentation du seuil des groupes d'ETP permet d'estimer une réduction d'environ 10% au final sur l'enveloppe d'heures qui sera consommée par les IROA pour mener à bien ces trois cycles ingénieurs et sa classe préparatoire intégrée.

Chantal VERKINDT : pour être certaine, je ne suis pas sûre de l'avoir entendu, ce qu'il restait à faire était d'obtenir la validation de la commission des titres d'ingénieurs. Cela est-il déjà fait ou est-ce encore en attente ?

Richard LORION : Concernant la validation des titres sur la partie CTI et l'engagement de la CTI, nous ne les avons pas modifiés car nous sommes restés à 1852 ans. C'était l'objectif principal annoncé. Toute autre modification aurait nécessité le dépôt d'un nouveau dossier sur FRESP et une nouvelle évaluation, ce qui aurait impliqué un travail de deux ans.

Pour l'instant, nous n'avons pas modifié cette enveloppe puisque la CTI vise à garantir que l'élève ingénieur suit un cursus de formation respectant une certaine volumétrie et une organisation autour de la pédagogie, des SAE, des stages et des différents projets. Ce cadre étudiant n'a donc pas été touché.

C'est pourquoi j'insiste sur ce volet : il est important de préciser que les collègues ont accepté une diminution de la valorisation de l'encadrement, ce qui semble être le cas pour toutes les formations, comme nous en avons discuté en amont.

Il reste un dernier point non évoqué ici, car j'avais inscrit sur la note une orientation vers l'apprentissage pour l'un des cycles ingénieurs afin de diminuer davantage l'impact. J'ai une réunion le 27 sur le volet apprentissage, mais monter un dossier d'apprentissage pour une offre d'ingénieur est un processus qui se prépare cette année pour une accréditation aux alentours de 28-29.

C'est un travail long et complexe. Pour l'instant, je ne l'ai pas indiqué, mais je précise les quatre points sur lesquels nous avons ancré la première étape du travail. Ces points ont été réalisés dans les maquettes qui vous sont présentées.

Eléonore CADOU : souhaiterais savoir quel critère a déterminé le passage des CM en TD ? Tu indiques que 50% seulement, entre guillemets, enfin je déplore totalement cette situation, le fait qu'on soit obligés d'en arriver là, et je pense qu'il s'agit d'une première étape ? C'est ce point qui m'inquiète énormément. Je suis très préoccupée à ce sujet.

Je veux simplement savoir comment vous avez déterminé les CM qui allaient basculer en TD. Était-ce sur volontariat ? Était-ce en fonction d'un seuil de promo ou d'un autre élément ?

Richard LORION : C'est une analyse et c'est effectivement une remarque pertinente. Tout d'abord, je suis d'accord avec toi. Il est problématique d'en arriver là.

Je partage ce point de vue, mais je pense qu'on peut se dire que, lorsqu'on a une formation avec un cadrage et une offre précise, il est difficile d'admettre qu'il faille à un moment diminuer ses heures de CM pour atteindre un objectif budgétaire et financier. Cependant, le travail a été effectué.

Le deuxième critère consistait à préserver la qualité de la formation en travaillant uniquement là où les effectifs étaient réduits. L'école d'ingénieurs travaille avec des petits effectifs.

Il fallait isoler les cadres du front commun puisque l'on regroupe l'ensemble des filières et que, dans ces cas-là, l'organisation n'engendrait pas d'économie car le découpage en TD appliquait un facteur 2 alors que les cours en CM étaient à un facteur 1,5, notamment en termes de dédoublement de groupe de TD. On a donc examiné cet aspect pour être efficace.

Le troisième point consiste à ne modifier que les matières de spécialité car, dans l'approche par compétence, l'ensemble cours et TD est souvent mixé pour mettre en place des SAE, et on a installé cette bascule principalement sur les cours de spécialité. Néanmoins, nous avons cherché un équilibre pour que l'impact soit le plus faible possible sur les intervenants extérieurs.

Dans l'école d'ingénieurs, nous avons l'obligation de faire intervenir des vacataires professionnels. Il y a une quotité inscrite dans le cadre de l'accréditation CTI. Par conséquent, nous ne pouvons pas couvrir toutes les heures par les enseignants-chercheurs du domaine et nous avons besoin de professionnels.

Pour garantir que ces professionnels soient rémunérés correctement, sachant que les délais de paiement peuvent être longs et que la rémunération pourrait diminuer, nous avons tenté de limiter l'impact sur les matières relevant de professionnels du secteur.

Un impact un peu plus important a été appliqué aux matières relevant de collègues au sein de la spécialité, car ils sont principalement plus enclins à travailler sur la mixité cours et à accepter cette diminution de valorisation de l'encadrement pédagogique.

L'exercice n'était pas simple, toutefois les collègues ont travaillé avec sérieux en s'efforçant de maintenir la valorisation des professionnels, car celle-ci est indispensable pour l'accréditation. Nous devons disposer d'au moins 30% de pros, d'ingénieurs ou de chefs d'entreprise intervenant dans la formation, et ils ne sont pas toujours faciles à obtenir au tarif pratiqué.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'ÉSIROI au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'ÉSIROI.	Pour : 22 Contre : 1 Abstention : 1
---	---

- INSPÉ :

Réforme de la formation initiale des enseignants : (i) LPE, (ii) Masters Enseignement et éducation (M2E)
M2E 2D : ouverts aux lauréats et non-lauréats => Anglais, EPS, Espagnol, H-G, Lettres, Maths, P-C, CPE
Ouverts aux lauréats : M2E 1D, M2E Créole ; PLP Lettres-Anglais, PLP Lettres-H-G, PLP Maths-Sciences
(iii) Masters MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (3 parcours) ; (iv) Diplôme Inter-universitaire ou DIU
(financé par une dotation ministérielle) pour les lauréats aux concours dispensés (cursus antérieur) du M2E ; (v)
Préparation au CRPE
Transition des M1 MEEF 2D vers les M2 M2E 2D : Anglais, EPS, Espagnol, H-G, Lettres, Maths, P-C, Lettres-H-G, CPE
=> étudiants ayant validé un M1 MEEF 25-26 mais ayant échoué au concours
Volume horaire complémentaire de 100h par parcours

Rapporteur : Nadine RICHARD

On va vous présenter rapidement les différents éléments transmis concernant les formations proposées à la rentrée aux étudiants. On a la première année de la licence professorat des écoles ainsi que les nouveaux masters enseignement et éducation.

Certains sont ouverts uniquement aux lauréats et d'autres, notamment pour 8 des parcours second degré CPE, sont également ouverts aux non-lauréats. On a aussi les trois masters MEF-PIF, axés sur la recherche en éducation et la formation de formateur, qui existent depuis plusieurs années, fonctionnent bien et qu'on souhaite poursuivre. Nos diplômes interuniversitaires premier et second degré accueillent les lauréats des concours de l'enseignement. Enfin, la nouveauté concerne les modules de préparation au CRPE, qu'on vous présentera par la suite. Qu'est-ce qui a guidé l'élaboration de l'offre ?

C'était à la fois ce qui a été demandé au niveau de la NOF, mais on est très contraints, comme l'ESIROI mais différemment, par une commande nationale avec des formations très réglementées, que ce soit pour la licence PE, les M2E ou les DIU, avec des arrêtés précis fixant le nombre d'heures par bloc de compétences attendues.

De plus, certains enseignements imposent un volume horaire obligatoire, sans quoi nous ne serions pas accrédités au niveau ministériel pour accueillir les étudiants. En premier degré, on a l'ouverture de la première année de la licence professeure à des écoles et d'un master première et deuxième année PE.

Ceux-ci ont été conçus pour être davantage ancrés dans les réalités du territoire de la Réunion, car le concours de recrutement de professeurs des écoles s'effectue par académie. Par conséquent, nos étudiants réussissant le concours resteront à la Réunion. Le cas diffère pour les parcours du second degré, car l'objectif est d'ouvrir les formations avec un effectif suffisant.

C'est pour cette raison qu'on demande d'y intégrer également les nouveaux lauréats. L'idée des M2E, selon le cadrage national, est de disposer de maquettes permettant de former les lauréats de concours avec le nouveau concours au niveau Bac plus 3.

L'objectif est d'ouvrir ces formations afin que, sur le territoire, les candidats admis puissent effectuer leur formation et leur stage durant deux ans localement, avant d'éventuellement devoir partir vers l'Hexagone pour leur titularisation. On a tenté de participer à l'effort collectif de l'UR en prenant en compte toutes les contraintes nationales existantes.

On a considérablement réduit les heures de CM non mutualisables, comme l'ont fait l'ESIROI, notamment dans les enseignements de spécialité pour les savoirs disciplinaires du second degré, avec une limite fixée à 24% max de CM. Le reste devait être converti en heures de TD afin de réduire les coûts. De plus, il y a eu un effort important de la part des parcours PIF.

Pour la licence PE, on a également réfléchi en termes d'équilibre entre les CM mutualisés et le reste, mais pour PIF, il y a eu une réduction importante du nombre de CM.

Concernant le calibrage pour la licence PE, on doit maintenir des CM mutualisés, puisque pour l'instant, l'ouverture ne concerne que deux groupes sur Bellepierre, mais l'idée était l'expression d'une demande très forte, avec actuellement 70 places pour Près de 1600 candidats ont confirmé leur vœu sur Parcoursup pour entrer en L1.

On sait que la demande est très forte et il y a eu beaucoup de déceptions car aucun groupe de formation ne sera ouvert cette année. La méthode a été conçue en tenant compte de cet aspect. Concernant le processus d'élaboration, certaines informations stabilisées nous sont parvenues tardivement, notamment les arrêtés pour les M2E et les référentiels de formation pour l'ALPE et les M2E.

Le référentiel RNCP n'est pas encore disponible car les fiches sont en cours de révision et devraient être publiées d'ici fin mai. En attendant, on dispose de référentiels nationaux de formation sur lesquels s'appuyer pour proposer les informations. L'accréditation suit un calendrier différent de celui de la NOF.

C'est pourquoi tous les documents doivent être finalisés dès maintenant, afin de répondre aux exigences des ministères concernés. La réforme doit être mise en œuvre dès la rentrée, puisque les étudiants ont déjà passé les premières épreuves écrites des concours à Bacus 3 et attendent la plupart les résultats d'admissibilité. Comment on a travaillé ?

Cela s'est fait via plusieurs séminaires de travail et des journées banalisées, réunissant les équipes administratives, les formateurs INSPE et des représentants de l'Académie du premier et du second degré, avec la nomination d'un chargé de mission, car notre directeur adjoint chargé du second degré était malheureusement absent cette année. Un de nos collègues a ainsi accepté la charge d'émission pour l'accompagnement de la réforme des formations du second degré. Pour les M2E, la contrainte majeure réside dans l'arrêté stipulant que la formation doit comporter 530 heures, sans exception. En M2, 250 heures sont requises, précisément.

Le master impose 720 heures obligatoires, dont 50% du temps en deuxième année où les stagiaires sont en responsabilité de classe. Cela signifie qu'on est très satisfait de la maquette. Par ailleurs, concernant la langue vivante, on a l'obligation de délivrer trois crédits ECTS pour un niveau B2, et cela est non compensable, même en cas d'obtention du concours.

Il faut donc impérativement qu'on les amène à atteindre ce niveau. C'est pourquoi on a notamment proposé un module optionnel de renforcement. Enfin, il y a certainement des enseignements dont le volume horaire est imposé dans les arrêtés, comme la laïcité vers la République, les besoins éducatifs particuliers, l'école inclusive et l'égalité fille-garçon.

Vous voyez les horaires obligatoires parmi les 780 heures proposées. On va passer, mais c'est effectivement le cadre défini dans les arrêtés. On ne choisit pas le nombre de CTS ni le nombre d'heures par grand bloc de compétences. On doit les conduire à maîtriser les domaines disciplinaires dans lesquels ils doivent intervenir en classe ainsi que la didactique associée.

Ensuite, tout ce qui concerne l'adaptation professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice comprend de nombreuses notions à leur transmettre. Le bloc 3 traite de la connaissance du service public d'éducation ainsi que des principes, des droits et des obligations du fonctionnaire de l'Etat.

Le bloc 4, relatif à l'engagement dans une démarche de développement professionnel, inclut le mémoire de master, le travail sur le développement des compétences professionnelles et la partie numérique avec toutes les figures, laquelle est également une obligation de délivrance en fin d'année.

Il s'agit de la suite de PIX, avec une coloration particulière pour tous les enseignants et les CPE qui exercent sur le terrain. On constate que nous sommes très contraints par le nombre de CTS d'une part et les volumes horaires d'autre part. La situation était donc particulière pour deux cas.

On a choisi pour les M2E d'ouvrir le second degré aux non-lauréats, afin de constituer des groupes avec un effectif suffisant pour ouvrir les formations. En revanche, le choix a été fait de mutualiser entièrement deux particularités du concours.

Il s'agit d'un côté du concours à niveau Bac plus 3 en langue régionale et créole, pour garantir que les stagiaires ayant réussi le concours créole réunionnais puissent effectuer leur stage de deux ans à La Réunion et ne pas être envoyés, par exemple, dans les Antilles pour suivre la formation en établissement pour le créole.

La complexité réside dans le fait qu'on est à la fois avec la valence créole et une autre valence, anglaise, espagnole ou lettre. Il a donc fallu créer trois maquettes différentes, sachant qu'on n'aura probablement qu'un seul lauréat, ou peut-être deux, pour l'une des valences.

Tout est mutualisé, que ce soit en lettres, en espagnol ou en anglais, avec le master pif qui devrait rester langue et culture réunionnaise, créole, et avec quelques heures supplémentaires HLTD pour assurer la cohérence pédagogique pour ces lauréats spécifiques. Toutefois, cette formation n'est pas ouverte aux non-lauréats.

Par ailleurs, concernant la formation professionnelle pour tous les lycées professionnels, les effectifs des lauréats sont trop confidentiels. On ne peut pas facilement ouvrir aux non-lauréats car les effectifs sont également assez réduits.

L'idée a donc été d'ouvrir quand même aux lauréats pour qu'ils puissent rester sur le territoire, s'ils choisissent par exemple les lettres histoire-géographie ou maths et sciences, afin de rester au moins en stage et être formés sur le territoire avant d'éventuellement partir dans l'Hexagone ou dans un autre des Roms.

L'objectif était de tout mutualiser afin que tout se déroule dans les deux valences correspondantes, sans arbre complémentaire, pour réduire les coûts. Cela concernait la présentation générale des formations proposées.

Un point particulier, faisant l'objet d'une note, concerne la demande d'accepter l'option choisie pour permettre aux étudiants de M1, MEP, seconde degré du CPE cette année, de passer en M2MEF selon le CPE l'année prochaine. On ne peut pas fermer, alors qu'on doit simultanément ouvrir les M2E pour les lauréats. Ainsi, l'idée est de fusionner les deux. Plusieurs possibilités existaient.

Soit on pouvait les laisser passer en M2EMEF et ouvrir les deux simultanément, ce qui semblait très complexe au niveau RH et budgétaire. Soit leur permettre de transformer les maquettes de MEF pour obtenir un format adapté permettant des mutualisations avec les M2E lauréats.

L'option choisie, qui semble la plus pertinente, consiste à les intégrer directement au parcours M2E avec un module de préparation au concours de maximum 100 heures selon les disciplines présentées, afin d'éviter toute perte.

Cela permet d'obtenir toutes les équivalences entre le M1MF et le nouveau M1, et de leur permettre d'obtenir le nouveau master à la fin, plutôt que le maître qui disparaîtra à la fin de l'année prochaine. C'est un point spécifique que nous souhaitions présenter.

Il a été très complexe d'obtenir toutes les informations pour déterminer la solution et l'option les plus pertinentes pour les étudiants, lauréats et non-lauréats, afin de leur permettre de poursuivre leur formation.

Daouda DIAKITE : souhaite obtenir une précision concernant les effectifs confidentiels ou le master créole, je n'ai pas saisi en quoi cela est confidentiel. En réalité, je n'ai pas bien compris la confidentialité des effectifs.

Nadine RICHARD : oui, ce n'est pas confidentiel en tant qu'information, c'est par exemple pour le concours créole à niveau Bac plus 3 ou Bac plus 5, on a peut-être un ou deux lauréats par an. Ouvrir une formation avec un ou deux étudiants de 780 heures nous paraissait un peu compliqué. C'est confidentiel dans ce sens, car il s'agit vraiment de très petits effectifs.

Nicolas MOREAU : J'ai une première question. Comment attestez-vous le niveau B2 ? S'agit-il d'une certification externe ou interne ? C'est ma première interrogation. Ma seconde question porte sur l'évolution du nombre d'heures équivalent TD. Quelle est son évolution par rapport à l'offre actuelle ?

Nadine RICHARD : Actuellement, pour le B2 en master, on reproduit la procédure appliquée aux master MEF. Cela s'effectue donc en interne pour le moment, avec la délivrance des ECTS.

Sarah LEMERCIER : De toute façon, concernant le B2, on doit également prendre contact avec la Maison des Langues pour notre nouvelle offre de formation.

Pour approfondir l'évolution du coût de notre offre, si on prend comme base 2023-2024, incluant l'offre classique et les DIU, et en tenant compte du fait que pour l'année universitaire 26-27, nous sommes dans une période transitoire, comme l'a indiqué Madame Richard, avec un MEF, des professeurs des écoles transitoires et des M2E transitoires pour permettre aux M1MEF de poursuivre un parcours, on constate une augmentation d'environ 10 à 11 % par rapport à 2023-2024, sachant que... Concernant la programmation effectuée, nous respectons strictement le cadre réglementaire imposé, pour lequel nous accueillerons à la rentrée des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires, tout en permettant à des étudiants de rester sur le territoire plutôt que de partir directement dans l'hexagone pour préparer leur concours ou à l'issue de celui-ci.

Nadine RICHARD : Pour compléter concernant la différence avec le ratio CMTD précédemment appliqué en messe, il y a eu une diminution dans les cas où les CM étaient comptabilisés sur des parcours comprenant un seul groupe de formation. Un effort a été réalisé pour certains cas spécifiques, suivant la réflexion présentée par M. LORION pour l'ESIRI, afin de maintenir un équilibre permettant aux CM de développer des compétences professionnelles durant les TD, sachant qu'on reçoit des élèves fonctionnaires en M1 et des fonctionnaires stagiaires en M2 avec un objectif fortement professionnalisant pour les futurs enseignants de la CPE.

Nathalie WALLIAN : Je m'exprime en tant que membre de la CFVU et spécialiste des réformes de l'éducation et de la formation des enseignants. Depuis 40 ans, on est soumis à de vastes réformes de la formation des enseignants, et celle-ci est la cinquième, mais elle s'avère plus grave que les précédentes.

Dès le départ, je peux vous dire que je fais un baroud d'honneur car la cause est perdue, les textes de cadrage nationaux étant sortis et la phase de mise en œuvre étant engagée. Au préalable, je tiens à saluer le travail considérable d'ingénierie de formation, allant jusqu'au tuilage entre les anciennes et nouvelles versions des diplômes, lequel présente un niveau de précision extrême.

Je remercie ainsi toutes les équipes, et mes propos ne remettent pas en cause l'engagement ni le professionnalisme de mes collègues. Cependant, il apparaît que cette réforme a pour enjeu de placer la formation des enseignants à bas coût sous la tutelle du rectorat.

Concernant un bas coût, on tente de réduire les frais de formation tout en intégrant 30% de formateurs du rectorat qui ne sont pas à valence universitaire et qui contrôleront cette formation de l'intérieur.

Si on examine le volume de recherche de ce que l'on ose encore appeler un master, la portion congrue des US8 ECTS ne permettra pas de réaliser un mémoire digne de ce nom avec un encadrement solide. Cela signifie que l'adossement de ce diplôme par les laboratoires devient vain, puisqu'il s'agit davantage d'un rapport de stage ou d'un rendu que d'un véritable master.

En d'autres termes, l'Education nationale recruteur organise l'interruption des études de ses propres fonctionnaires, car le diplôme obtenu ne leur permettra pas de poursuivre leur cursus.

Par ailleurs, concernant les stages, il y aura deux types de stagiaires puisque des lauréats seront mélangés à d'autres étudiants ; ils seront forcément peu nombreux, compte tenu du volume alloué en licence pour la prépa CAPES par rapport à la métropole.

On aura quelques lauréats noyés parmi des étudiants non lauréats redoublants au concours, dont les engagements et les motivations seront totalement différents. Dans la même promo, on aura un fonctionnaire stagiaire et un jeune devant également effectuer un stage, mais non rémunéré, avec l'obligation de repasser le concours si nécessaire.

Il me semble que cette réforme ne répond pas aux ambitions d'une formation des enseignants digne de ce nom ; l'argument consistant à vouloir garder les jeunes réunionnais sur place est entendu, mais il est largement dépassé par les conditions académiques.

On peut dire qu'on n'a pas réuni les conditions pour former un fonctionnaire de l'Etat conscient du service public, de ses droits et de ses obligations, soit un fonctionnaire formaté par le recruteur, mais qu'on se situe aussi sur l'éducation à un métier, un métier qui engage tout au long d'une carrière face à des élèves et qui demandera bien plus que de simplement répondre à l'injonction du cadre institutionnel.

Il me semble ainsi que l'on est véritablement dans une réforme indigne. Je marque par ma présence ma désapprobation vis-à-vis de la manière dont l'Etat employeur prépare le recrutement préempté dès la licence de ses propres fonctionnaires.

Nadine RICHARD : souhaite apporter une précision : le taux était précédemment de 30%, or il est désormais demandé que 50% de professionnels du terrain participent aux enseignements.

Nathalie WALLIAN : rappelle également que le CNESER s'est positionné à l'unanimité contre la présence de 50% des personnels du rectorat en tant que formateurs dans nos masters dits universitaires.

M. le VPCAFVU : Une précision s'impose : le ministère a également fait preuve de souplesse concernant ce seuil de 50 %, ce qui a permis la mise en œuvre de la réforme. Ainsi, ils ne seront pas rigides sur ces 50 %, même si on peut partager les craintes que tu as évoquées sur le poids croissant accorder aux enseignants de l'Académie de la formation des enseignants.

Eléonore CADOU : c'était simplement pour confirmer ma compréhension : quand vous évoquez les non-lauréats, s'agit-il des personnes n'ayant pas réussi le concours, soit le CAPES ? Sont-elles néanmoins admises à suivre la formation ?

Nadine RICHARD : C'est exact. En fait, il y a une partie concernant l'admission via mon master pour entrer en M1, ou éventuellement via la plateforme admission pour entrer directement en M2, dans certains cas. Ce sont les personnes qui n'ont pas été admises au concours. Cela peut être le CAPES, le CAPELP, le CAPEPS pour ceux qui souhaitent faire le PS, ainsi que le CRPE dans notre cas.

C'est un choix que nous avons fait, et je rejoins ce que disait Mme Vaillant. Le choix effectué pour les PES est de fermer totalement au nom de Montréal, afin de n'avoir dans les formations, compte tenu des volumes d'étudiants candidats au CRPE, un nombre de places dans l'académie d'environ 120 et 160 places ouvertes au public externe chaque année.

On peut envisager d'avoir environ 150 étudiants par an lorsque nous serons en régime de croisière. Cela ne concerne pas l'année prochaine ni la suivante, mais la suivante, une fois que le concours à Bac plus 5 sera terminé. Effectivement, les lauréats sont ceux qui ont réussi l'un de ces concours de l'éducation nationale. Ce sont eux, les lauréats.

Les non-lauréats sont ceux qui ont peut-être été admissibles sans être allés jusqu'à l'admission et qui disposent donc d'une année, voire d'une deuxième, pour tenter de réussir, puisque le mieux est d'avoir une licence.

Nicolas MOREAU : au regard de ce qui vient d'être dit, comment cela fonctionne-t-il pour un non-lauréat ? Le non-lauréat arrive en M1, n'est-ce pas ? Ensuite, passe-t-il de M1 en M2 ? Comment cela fonctionne-t-il ?

Nadine RICHARD : dès lors que le parcours est également ouvert aux non-lauréats. Les lauréats intégreront le M1, si tout se déroule favorablement pour eux ; ils sont alors élèves fonctionnaires, rémunérés durant un an pour suivre la formation et effectuer 12 semaines de stage accompagnés par des enseignants en classe.

Par la suite, ils passent en M2 et sont alors à 50% à mi-temps en classe, entre formation en responsabilité et formation le reste du temps. De leur côté, les non-lauréats pourront entrer en M1. Ils effectueront six semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée, non rémunérées. S'ils réussissent le concours en fin de M1, ils pourront intégrer le M2 et devenir fonctionnaires stagiaires.

S'ils ne réussissent pas en fin de M1, ils poursuivent en M2 en tant que non-lauréats avec l'espoir de réussir leur concours à la fin de la deuxième année. En deuxième année, ils effectueront 12 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée avec une indemnité de stage.

Nicolas MOREAU : La réussite du concours ne permet pas d'obtenir des ECTS, est-ce exact ? On peut tout à fait valider son M1 et M2 sans être lauréat ?

Nadine RICHARD : Si on a obtenu le master puis réussi le concours après l'obtention de ce diplôme, on sera fonctionnaire stagiaire à temps plein puisque la formation a déjà été suivie.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'INSPÉ au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'INSPÉ.

Pour : 18
Contre : 4
Abstention : 2

- MDL :

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

DU Anglais – Initiation : volume horaire étudiant = 180h

DU – Programmes échanges et hors programmes (étudiants internationaux) : volume horaire étudiant = 620h

DU Langues et civilisations orientales et de l'océan Indien (LCOOI) : volume horaire étudiant = 240h

Arabe (3 parcours : initiation, intermédiaire, avancé) ; Créole ; Hindi ; Malgache ; Swahili ; Tamoul

Bien que ce point ait déjà été exposé lors de la précédente CFVU, il y a un certain nombre de DU qui n'avaient pas été transmis, notamment concernant les langues régionales.

Je vais vous lire les éléments transmis par la MDL :

En préambule le rôle structurant de la Maison des Langues dans le déploiement de la politique linguistique de l'Université de la Réunion, via une offre de formation diversifiée.

Celle-ci s'adresse aux étudiants de l'établissement, au public extérieur ainsi qu'aux étudiants internationaux, contribuant ainsi au développement des compétences linguistiques, à l'internationalisation de l'université et à la valorisation des langues et cultures de l'océan Indien.

Cette offre comprend plusieurs diplômes d'université, dont un DU général d'anglais, un DU de perfectionnement en anglais et un DU en langue et civilisation orientale et de l'océan indien.

Par ailleurs, la maison des langues assure une part importante de la formation des étudiants internationaux, représentant 60 ECTS annuels et environ 580 heures équivalentes aidées, articulée autour du FLE, d'ateliers de conversation, de dispositifs de tandem linguistique et d'un enseignement à dimension culturelle et interdisciplinaire.

Dans ce cadre, elle présente aujourd'hui une maquette légèrement amendée du DU Langues et Civilisations Orientales de l'Océan Indien. Celle-ci intègre, d'une part, les parcours en Indologie, Swahili, Malgache, en cohérence avec les dynamiques régionales et, d'autre part, une évolution du parcours anglais, désormais structuré en trois niveaux pour mieux accompagner la progression des étudiants

M. le VPCAFVU : Cela concerne trois DU portés par la Maison des Langues. Je rappelle le DU anglais, le DU programme échange et hors programme concernant les étudiants internationaux, ainsi que les DU de langue et civilisation orientale qui incluent différents parcours de langue, comme l'a indiqué Marie.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de la MDL au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de la MDL.	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 2
---	---

2. Projet de préparation au concours bac + 3 de recrutement de professeur des écoles (CRPE).

Causes : fin des Master MEEF dès la rentrée 26-27 ; recrutement des enseignants du 1D et 2D niveau bac+3 ; répondre à un besoin identifié sur le territoire

Accès : étudiants de niveau L3, personnes en reprise d'études ou en reconversion

30 maximum par groupe (1 Nord, 1 Tampon)

Contenu : formation de 120h en présentiel (Bellepierre, Tampon)

Coûts : 450€ en FI, 1 300€ en FC

Intervenants : INSPE

Responsable : Nadine RICHARD (INSPE)

Rapporteur : Nadine RICHARD

Cette préparation au concours au niveau Bac plus 3 fait suite au choix d'ouvrir le M2EPE uniquement aux lauréats du concours du CRPE, afin de proposer une formation professionnalisante exclusivement pour les M1 et M2.

Sachant que ce concours est très prisé à la Réunion et que les étudiants ainsi que les lauréats y restent, et qu'une fois le master obtenu et la titularisation acquise, ils demeurent à la Réunion, on a un public très particulier.

On a donc choisi de se concentrer sur leur formation professionnelle sur deux ans, du moins au début de la mise en place ; peut-être qu'on nous a dit autre chose, mais pour l'instant, c'est ce qui nous paraissait le plus important à instaurer.

Cela a entraîné beaucoup de déceptions d'étudiants ayant expliqué être en équivalent de licence deuxième ou troisième année, précisant que l'année prochaine, il n'y aura pas d'ouverture de l'équivalent du Master Math où on pouvait préparer le concours sans être lauréat.

On sait qu'il y a eu une forte déception de la part des étudiants, notamment ceux suivis en préparation au concours sur les modules de 60 heures de cette année qui étaient en transitoire. Ils ont été déçus de constater qu'ils ne pouvaient pas passer par mon master pour intégrer ce nouveau master et continuer à préparer le concours, puisque nous n'accueillons plus.

La proposition consiste donc à ouvrir un module de préparation au concours au niveau Bac plus 3 sur un total de 120 heures. On vous montrera la maquette juste après. L'objectif est d'accueillir ce public spécifique qui sera alors

inscrit en master ou aura obtenu l'équivalent d'une licence, remplissant toutes les conditions pour tenter et se préparer purement au concours.

Il s'agit uniquement de la préparation au concours. On veut s'assurer que si les préparations au CRPE sont effectuées dans les autres licences, c'est une bonne chose pour ces étudiants. On voudrait éviter qu'ils se tournent massivement vers les structures privées proposant l'enchaînement, afin de leur proposer nous-mêmes, grâce à nos compétences, la préparation au concours.

Cela concerne principalement la formation initiale, pour ceux qui seront en licence 3 l'année prochaine et qui pourraient être intéressés, mais surtout ceux n'ayant pas réussi le concours cette année et qui seront peut-être inscrits dans le master de leur choix l'année prochaine.

L'idée est d'ouvrir également cela en formation continue car il y a de nombreuses reconversions, afin de proposer une alternative aux sociétés privées de préparation continue. La maquette est relativement simple. Il n'y a que des TD, puisqu'il n'y a pas de mutualisation. Le but est de les préparer aux deux épreuves écrites d'admissibilité ainsi qu'aux deux épreuves d'admission.

Concernant les épreuves écrites du concours, celles-ci ont un coefficient 5. On va donc les préparer en mathématiques ainsi qu'en français. Pour les disciplines de la polyvalence, à savoir l'histoire, la géo, l'EMC, les sciences et technologies, il y a une épreuve étrangère de niveau B1+. On va les préparer légèrement aux épreuves, même s'ils devront travailler les connaissances seuls.

La préparation à l'oral débutera dès le début de l'année, car il faut s'entraîner sur l'ensemble de la période. Dans les nouvelles épreuves orales, lors de l'inscription au concours CRPE, il faut choisir soit les mathématiques, soit le français à l'oral, contrairement aux pratiques précédentes. On leur propose 24 heures à préciser.

Une fois inscrits, on les préparera uniquement à l'épreuve orale de maths ou de français. En revanche, on prépare tout le monde à l'épreuve orale d'entretien portant sur toutes les questions pour agir selon l'équipe responsable de l'Etat, avec des questions très spécifiques. Pour cela, on a besoin d'une préparation pour ces deux types de groupes particuliers.

On est ici sur une formation bien plus allégée que les formations en continu qui existaient auparavant en préparation CRPA. Pour l'instant, on aimerait vérifier si cela fonctionne pour le public visé. L'idée est d'avoir deux groupes, l'un dans le nord et l'autre dans le sud, précisément un au tampon et un sur Bellepierre.

Sarah LEMERCIER : Concernant ce projet, il s'agirait d'un projet intégralement autofinancé puisque nous avons travaillé avec la DFTLV sur celui-ci afin d'inclure un volet formation initiale et un volet formation continue. La tarification envisagée est de 450 euros en formation initiale et 1300 euros en formation continue, avec des capacités maximales de 30 inscrits par site, soit 30 sur le nord et 30 sur le sud.

Avec une capacité totale de 60 inscrits, on prévoit deux groupes d'ouverture pour la rentrée prochaine.

M. le VPCAFVU : concernant la question de la soutenabilité, comme tu l'as indiqué, la soutenabilité financière a été travaillée avec la DFTLV. Quel est le seuil d'étudiants qu'il faudrait en FC pour pouvoir couvrir ce parcours ?

Sarah LEMERCIER : Le seuil d'étudiants, effectivement, en FC, avec un tarif de 1 300 euros, je reprends simplement la simulation que j'ai envoyée. On a donc prévu un modèle mixte, sachant qu'il y aura énormément de demandes en FI, mais on a estimé qu'avec 14 inscriptions en FI à 450 euros et 6 inscriptions en FC à 1300 euros, on atteindrait le seuil de rentabilité. Cependant, la question est de savoir s'il n'y a rien du tout en FI, c'est ça ?

M. le VPCAFVU : Oui, pour préciser ma question, veuillez noter que dans la formation initiale, le ministère a autorisé l'exonération des étudiants boursiers. Par conséquent, il ne faut pas comptabiliser les FI qui payent automatiquement les 450, car s'ils sont boursiers...

Sarah LEMERCIER : D'accord, merci pour cette information car nous n'étions pas informés que les étudiants boursiers devaient être exonérés des frais. Par conséquent, concernant nos tarifs, l'ouverture du module sera déterminée par un minimum d'ouverture basé sur les simulations des différents publics. Je le note car je ne disposais pas de cette précision.

M. le VPCAFVU : Il serait utile de nous proposer, si possible, plusieurs scénarios pour ce prépa concours afin que l'on puisse les flécher.

En effet, comme on va négocier le compte avec l'Etat, et que dans ce cadre, il revient à l'établissement de prioriser les actions de financement, on pourrait, au niveau de l'établissement, transmettre un fléchage au ministère pour accompagner durablement ce parcours de préparation au concours et monter en puissance.

Je comprends que nous passions actuellement une première version sur 120 heure présentielle, mais on est conscient que la préparation d'un concours requiert peut-être davantage d'heures.

Il serait donc pertinent de nous soumettre plusieurs scénarios pour que nous puissions les examiner avec nos partenaires, notamment l'Etat pour le compte et la région Réunion, laquelle est également indiquée pour accompagner les parcours de formation sur le territoire.

Je souhaite donc vous alerter sur la possibilité de travailler ces éléments de façon plus précise, afin qu'au niveau de la gouvernance, on puisse accompagner ce dispositif durablement et proposer une offre plus consistante pour la préparation.

Sarah LEMERCIER : D'accord. Merci beaucoup. On n'avait pas forcément ces éléments, ce qui va permettre d'affiner la proposition et de transmettre un document correspondant aux attentes. C'est noté.

Marie BOIRON : souhaite apporter une précision concernant les boursiers. Sarah, nous avons vu ensemble que la formation était éligible à l'accueil d'étudiants boursiers. Il y a également une déclaration à effectuer rapidement. Même pour les étudiants en double inscription, la seconde inscription demeure exonérée. Par conséquent, il faut intégrer que, sur la moyenne de l'établissement, on compte environ 60% d'étudiants boursiers. Il convient donc de s'appuyer sur cette moyenne d'exonération. Il serait peut-être nécessaire de revoir le nombre d'étudiants en formation continue ainsi que la part FI_FC dans la formation.

Sarah LEMERCIER : D'accord. Merci beaucoup pour les informations. C'est noté.

Daouda DIAKITE : La première question rejoint celle de Laurent, je ne vais donc pas y revenir. En revanche, vous avez fixé des seuils de 30 maxi par groupe. Je ne sais pas s'il y aurait une sélection ou si ce serait premier arrivé, premier servi ?

Nadine RICHARD : On n'a pas encore établi précisément la manière dont il y aura une sélection. On n'aura pas le choix. Si on constate qu'on a plus de 30 personnes, car des groupes trop importants rendraient la préparation au concours complexe, notamment pour les concours blancs et la préparation aux euros avec des passages... Il faut que l'on puisse avoir des groupes d'une taille raisonnable, sinon cela ne sera pas efficace pour eux. Ce ne sera pas intéressant pour les étudiants candidats. Pour l'instant, la seule décision concernant les critères est que l'on ne choisira pas des personnes inscrites à un niveau inférieur à Bac plus 3 ou en cours d'accès à un niveau Bac plus 3.

Par exemple, quelqu'un en L1 ou en L2 n'a pas forcément besoin de préparer son concours immédiatement. En dehors de cela, il faut que ces personnes sachent déjà si elles ne remplissent pas les conditions l'année de leur inscription au module pour pouvoir s'inscrire et réussir le concours.

C'est-à-dire posséder toutes les conditions nécessaires pour être autorisés à être admis selon l'organisation réglementaire des concours. Dans ce cas, ceux-là ne seront pas accueillis chez nous puisque cela ne leur servirait à rien. C'est-à-dire que s'ils remplissent les conditions, c'est très bien.

Une fois qu'on a pu s'assurer qu'elles sont disponibles, on pourra effectivement constater le nombre de candidats dès l'ouverture, et voir comment on devra sélectionner pour obtenir 30 étapes.

M. le VPCAFVU : répète que les membres élus attendent de connaître le nombre de candidats pour ajuster les critères applicables. Il serait donc utile de transmettre aux élus de la CFEU ainsi qu'au CA les éléments relatifs à la soutenabilité et aux critères de sélection de ces futurs étudiants.

En effet, cela avait été indiqué lors du conseil de l'Institut concernant la sélection de ce public, notamment sur le type de profil à cibler en priorité pour viser le public idéal, comme tu l'as indiqué Nadine, afin d'optimiser leurs chances de réussir le concours.

Pascal BARET : concernant la formation continue, soit les 1300 euros, souhaite savoir qui effectue le paiement ? Est-ce une collectivité ?

Sarah LEMERCIER : Concernant le tarif de 1 300 euros, celui-ci a été fixé avec la DFTLV, en considérant un public pouvant être financé par son employeur ou par un organisme susceptible de le soutenir. Il pourrait s'agir d'une demande de subvention, d'une collectivité ou de tout type d'organisme lié à une inscription en formation continue pour le candidat souhaitant s'inscrire dans ce module. Est-ce que ça répond à votre question ?

Pascal BARET : Très bien. Avec la DFTLV, vous avez commencé à travailler et à découvrir les différents organismes, qu'ils soient privés, publics ou des collectivités.

Sarah LEMERCIER : Effectivement. Oui, comme on a préparé le projet avec la DFTLV, la suite, si ce projet est validé, consiste à investiguer davantage en FC pour établir des conventions et se faire connaître auprès des organisations locales. On avait parlé du CNFPT par exemple, de la région, etc.

Il s'agira d'être accompagné de manière plus soutenue sur l'AFC pour développer le projet sur ce volet et mener une campagne de communication destinée aux futurs candidats ainsi qu'aux futurs financeurs. Si le projet est accepté, c'est vers cet objectif qu'on va tendre.

Monsieur le vice-président soumet le projet de préparation au concours bac + 3 de recrutement de professeur des écoles (CRPE) au vote de la CFVU.

Projet de préparation au concours bac + 3 de recrutement de professeur des écoles (CRPE).	Pour : 22 Contre : 1 Abstention : 1
---	---

3. Accréditation à délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (modification du référentiel national).

Arrêté du 11 février 2026 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

Référentiel de formation conduisant au diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

École de maïeutique : 2e cycle de formation

Dossier d'accréditation (DFASMa) – Département de maïeutique rattaché à l'UFR Santé

Volume horaire étudiant (Sg-S10) : 630h

Responsable : Sabrina HUBER-PAYET (Directrice de l'École de sages-femmes)

Équipe enseignante permanente : Maëva DAMOUR, Jérôme HENRY, Mirella GRONDIN, Anne-Sophie DEUDIN, Christelle RIVIÈRE

Rapporteur : Arnaud WINER

Il y a effectivement une obligation d'adaptation pour l'instauration de la sixième année, correspondant au troisième cycle court de la maïeutique.

Madame Sabrina Hubert-Payette a suivi les recommandations afin d'adapter au maximum la formation en fonction du futur troisième cycle de docteur en maïeutique, qui ouvrira ultérieurement. Il était nécessaire d'adapter le deuxième cycle à cet effet.

Par la suite, on aborde un système très technique, mais il s'agit d'une adaptation liée à l'arrêté paru récemment, car on l'attendait depuis deux ans pour pouvoir instaurer ce troisième cycle.

Il y a une réforme du deuxième cycle intégrant de nombreuses approches par compétences et des simulations de mise en situation pour améliorer les performances ainsi que les compétences secondaires des futures sages-femmes.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet l'accréditation à délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (modification du référentiel national) au vote de la CFVU.

Accréditation à délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (modification du référentiel national).	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
--	---

4. Accréditation orthophonie (modification du référentiel national).

Décret 2026-174 du 11 mars 2026 relatif au certificat de capacité d'orthophoniste et à la formation

Arrêté du 11 mars 2026 relatif au régime des études menant à la profession d'orthophoniste

Ouverture du Centre de formation universitaire en Orthophonie en septembre 2026 avec la L1 (L1 au M2)

Dépôt du dossier d'accréditation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste, à partir du 15/05/26

CNESER du 16/06/26 ou 07/07/26

Rapporteur : Arnaud WINER

Une fois que nous avons instauré ce travail sur l'orthophonie lors de la création de l'école, je ne vais pas vous rappeler l'historique, mais globalement, on a commencé à y travailler en 2021. Cela a représenté un investissement important avec des questionnements dont vous connaissez parfaitement l'historique, ainsi qu'une présentation de l'ancienne maquette.

Au moment où on accrédite l'ouverture du centre de formation universitaire en orthophonie, nous devons nous adapter à une modification du référentiel national effectuée en urgence par nos équipes et par Audrey Noël afin d'être en conformité avec les exigences du référentiel national. A priori, il n'y a pas de problème particulier. Je crois qu'il y a même un peu moins d'heures.

Si je ne me trompe pas, Marie, je pense qu'il y a une diminution du nombre d'heures annuelles. Pour vous rassurer sur le plan financier, les financements sont d'ores et déjà prévus. Ce sera un financement ministériel qui permettra de poursuivre ce centre de formation, lequel sera intégré à la faculté de santé dans un département d'orthophonie dont les statuts sont en cours d'élaboration.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet l'accréditation orthophonie (modification du référentiel national) au vote de la CFVU.

Accréditation orthophonie (modification du référentiel national).	Pour : 20 Contre : 1 Abstention : 3
---	---

5. Accréditation DES de Pharmacie et de Biologie Médicale.

DES Pharmacie :

Demande d'ouverture du 3e cycle des études pharmaceutiques et la mise en place d'une filière d'internat en pharmacie dans l'Océan Indien pour l'obtention du DES en pharmacie hospitalière, en partenariat avec l'UFR des

sciences pharmaceutiques de Bordeaux, conformément à la maquette du DES de pharmacie hospitalière figurant en annexe de l'arrêté du 4 octobre 2019 modifié portant organisation du 3^e cycle long des études pharmaceutiques La Réunion a pu à nouveau accueillir des internes en pharmacie depuis fin 2023 (conformément à l'arrêté du 19 juillet 2023 qui autorise la réalisation de stages de troisième cycle de pharmacie dans les Antilles-Guyane et dans l'océan Indien)

Capacité d'accueil : 8 étudiants/an (2 en DES PH en 26-27 -> +3 en 27-28 -> +4 en 28-29 -> +4 en 29-30) ; à partir de 2031 16 étudiants/an

Contenu : enseignements théoriques (phase socle 1^{ère} et 2^e années : 150h en distanciel, 30h en présentiel ; phase d'approfondissement et de consolidation 3^e et 4^e années) ; enseignements pratiques en stage ; soutenance de thèse et du mémoire de DES

Coûts : ?

Responsable : Pr. Bérénice ROY-DORAY

DES Biologie médicale :

Formation déjà accréditée : modifications pour intégrer les internes en Pharmacie

Ouvrir cette formation régionale OI aux internes du DES de Biologie médicale issus de la filière pharmacie

Capacité d'accueil : 25 étudiants/semestre dont 8-11 internes pharmaciens biologistes (OI)

Contenu : l'ensemble des disciplines correspondant aux différentes options précoces du DES de Biologie médicale

Coût : ?

Responsable : Pr. Bérénice RAY-DORAY

Rapporteur : Arnaud WINER

C'est la première fois que je vous en parle. Ce travail est mené depuis plusieurs années. Nous avons toujours reçu des internes DES de pharmacie depuis l'ouverture de la subdivision Célandien en 2004. Cette subdivision était alors coordonnée et organisée essentiellement par Bordeaux et les étudiants des 2S en médecine étaient diplômés de la faculté de Bordeaux.

Dans le cadre des internes effectuant des stages hors subdivision, nous recevions depuis 2004 des internes de pharmacie. Il s'agit uniquement de stages hors subdivision pour des internes affectés dans des subdivisions de métropole au sein de plusieurs régions, venant effectuer un semestre ou deux dans d'autres subdivisions, dont la Réunion.

Lié à la commission d'agrément des terrains de stage de Bordeaux, nous avons agréé un certain nombre de services dans le secteur public et privé à Mayotte depuis 2004. Nous sommes en autonomie de fonctionnement concernant l'agrément pour la médecine, mais pour la pharmacie, nous continuons à travailler avec les hospitalos universitaires de Bordeaux pour agréer ces services.

La réforme de 2019 du DES de pharmacie a ensuite nécessité la constitution d'une subdivision pouvant accueillir ces internes hors subdivision de métropole, ce qui a été réalisé en lien avec l'ARS, les ministères et en partenariat avec Bordeaux.

Pour accueillir ces internes hors subdivision de métropole, nous avons ensuite évalué avec le professeur Nicolas Sévenet, doyen de la faculté de pharmacie de Bordeaux, la capacité de la Réunion à former des internes de DES de pharmacie, pour lesquels vous avez probablement la maquette dans vos mains. Afin d'accréditer ces deux S de pharmacie, les Antilles ont réalisé le même travail que nous.

Il fallait créer un département de pharmacie, lequel est actuellement en cours de constitution. Les statuts sont en phase de validation. Il était également nécessaire d'établir une convention hospitalière universitaire. Un accord et un partenariat entre Bordeaux-la-Réunion ont été signés par toutes les parties.

Cela permet d'instaurer une mixité d'enseignement entre l'université de Bordeaux et celle de La Réunion. Concernant la capacité d'accueil, on a la possibilité d'accueillir huit internes par an sur les quatre années de DES de pharmacie.

Je ne pense pas que, puisque le nombre d'internes de pharmacie est stable au niveau hexagonal, le fait d'en former huit par an ne signifie pas qu'il y en a huit de moins ailleurs en France. Je ne suis pas certain que l'ONDPS soit d'accord pour ne pas nous en affecter.

On peut toutefois estimer espérer débiter avec deux internes dès l'année prochaine, puis augmenter ce nombre pour atteindre 16 étudiants par an. C'est notre capacité de formation pour l'ensemble des cursus hospitaliers et des formations prévues entre la Réunion et Bordeaux. Il est à noter que les Antilles travaillent avec Toulouse.

En résumé, vous ignorez peut-être que le DES de toute spécialité, pharmacie ou médecine, se compose de trois phases. Une phase socle, d'une durée de deux ans pour la pharmacie, permet d'effectuer un stage en biologie générale, un stage en biochimie, un stage en hématologie et un stage libre. Ensuite, il y a une année d'approfondissement qui spécialise l'interne.

Je reviens à la pharmacie : deux semestres, soit deux ans de pharmacie en phase socle, permettent de passer par les différents services de pharmacie. Il y a la stérilisation, la préparation des matériaux chimiques, les antibiotiques, etc. S'ajoutent une année d'approfondissement et une année de docteur junior, comme pour les internes de DES de médecine.

Le coût est quasi inexistant puisque les enseignements se déroulent essentiellement en visioconférence avec Bordeaux et qu'il y a uniquement les missions d'un ou deux coordonnateurs par an, ce qui limite énormément les frais, et ces derniers sont pris en charge par le fonds de roulement du département de l'UFR Santé.

Concernant le DES de pharmacie, on est en attente ; les Antilles ont pu l'ouvrir l'année dernière, car on a été un peu plus en queue, et on est prêts à les accueillir pour le DES de pharmacie hospitalière. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. le VPCAFVU : On reste sur ce premier point, le DES Pharmacie. Est-ce que tu peux revenir sur la fiche du coût financier pour nous éclairer ?

Arnaud WINER : En réalité, le coût relève d'une mission du coordonnateur régional de pharmacie, responsable de l'enseignement de pharmacie. J'ai soudainement un trou sur son nom, c'est Catherine... J'ai oublié son nom. En tout cas, en lien avec le doyen, Nicolas Savenet, il y a une mission par an avec souvent deux personnes financées par le budget de roulement du département de troisième cycle de la faculté de santé, ce qui permet de financer sa mission pour évaluer éventuellement les terrains de stage et les agréments liés aux pratiques hospitalières.

C'est une filière totalement gérée par les praticiens hospitaliers, à l'instar de nombreuses filières en médecine. Pour la neurologie, ce sont les praticiens hospitaliers qui gèrent. Il y a un coordonnateur régional situé à Bordeaux, Igor Sibon pour la neuro. C'est identique pour la gastro, l'hématologie et la pharmacie.

Le coût est quasi inexistant puisque les enseignements s'effectuent en distanciel. Surtout, les formations ont lieu dans les services par les praticiens hospitaliers pour lesquels il n'y a pas de reversement particulier. C'est gratuit, ou presque, comme beaucoup de soins médicaux.

Le DES de biologie médicale existe également depuis 2004, car nous avons ouvert ce DES en 2004, en lien avec Bordeaux à l'époque, pour les médecins. C'est un DES partagé entre les pharmaciens et les médecins, avec le même troisième cycle, les mêmes formations, les mêmes stages et les mêmes organisations.

La biologie médicale n'était pas proposée aux internes de pharmacie, mais elle l'était pour les internes de médecine, comme tous les DES de médecine, soit depuis 2004 pour les diplômés de la faculté de Bordeaux, et depuis 2016 ou 2014 pour ceux de la faculté de la Réunion.

Actuellement, nous avons un PUPH pharmacien biologiste médical, le professeur Guillaume Mildjian, un maître de conf pharmacien en biologie médicale, le docteur Thomas Garrigos, un praticien hospitalier universitaire médecin biologiste, Laure Camus, ainsi qu'un chef de clinique dans la filière hospitalo-universitaire de biologie médicale.

Il fallait cependant accréditer la formation, déjà existante depuis 22 ans, pour pouvoir l'ouvrir aux étudiants de pharmacie. Il faut savoir que ce DES est peu recherché par les médecins en formation, mais il est très demandé par les pharmaciens en formation.

Actuellement, nous avons des difficultés à obtenir plus de deux étudiants par an issus des filières médicales et nous espérons que 8 à 10 internes de pharmacie s'orienteront vers la biologie médicale. En fait, il n'y a pas de surplus de formation et il n'y aura pas de mission particulière puisque nous disposons des PUPH nécessaires localement.

Les formations sont assurées par des hôpitaux universitaires, le coût est donc nul. Cela représente uniquement du bénéfice.

Monsieur le vice-président soumet l'accréditation DES de Pharmacie et de Biologie Médicale au vote de la CFVU.

Accréditation DES de Pharmacie et de Biologie Médicale.	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1
---	---

6. Charte des enseignements.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

Pour contextualiser, on a révisé la charte des enseignements datant de 2013 et on l'a réactualisée pour l'adapter au cadre de la nouvelle offre de formation 2026-2031.

Concernant la démarche, on a mis en place préalablement quatre groupes de travail sur quatre thématiques : l'évaluation des enseignements et des formations, les MCCC, les emplois du temps et les calendriers. Ce groupe de travail comprenait, sur la base du volontariat, les composantes, les UFR, les services et directions concernés, ainsi que les élus étudiants. C'était la première étape.

La deuxième étape a consisté à soumettre les documents de travail aux composantes et aux départements pour avis et retours de terrain, avant le passage devant les instances centrales.

Révision de la Charte des enseignements de 2013 et NOF 2026-2031

Démarche : 4 GT (UFR, services/directions) -> avis et remontées des composantes -> instances centrales

Évaluations des enseignements et des formations

MCCC

EDT et rythmes étudiants

Calendriers

Marie BOIRON : Vous disposez de la charte ainsi que des annexes. Ces dernières peuvent être revues. Je pense d'ailleurs que ce n'est pas figé, notamment concernant le questionnaire d'évaluation des enseignements et des formations. Pour les MCCC, il s'agit d'un cadre général précisé dans le règlement général des études.

La nouveauté de cette charte par rapport à la précédente réside dans la proposition de mise en œuvre d'un calendrier universitaire permettant de déterminer les dates d'organisation majeures afin d'assurer un rythme cohérent et de prévoir, dès le départ, des journées banalisées, car ces journées sont souvent indiquées tardivement.

C'est pour cette raison que le calendrier est proposé pour deux années, ce qui permet également, notamment en formation continue, de connaître le rythme et les dates de fermeture de l'établissement. Je sais que c'était une demande au niveau de l'AFC, on a donc essayé de proposer un calendrier sur deux ans, transmis à l'ensemble des composantes pour avis.

Il pourrait y avoir des demandes de dérogation sur certaines organisations, lesquelles feront l'objet d'avis spécifiques. L'avantage de ce calendrier, qui était une demande de la précédente CFVU, est de ne pas avoir à se prononcer systématiquement sur des modifications marginales.

Dès lors que les calendriers pédagogiques s'inscrivent dans ces dates, il ne sera plus nécessaire de les faire revalider par l'ensemble des instances ; elles seront simplement validées au conseil de faculté.

M. le VPCAFVU : On a effectué un travail de coordination avec les gestionnaires du pôle pédagogique, notamment sur les sites du Moufia et du Tampon. On a organisé l'usage du créneau horaire de 3 heures afin d'éviter qu'il n'empiète sur des créneaux de 2 heures.

L'objectif est de ne pas placer une séance de trois heures au milieu d'une matinée ou d'un après-midi où on pourrait insérer un autre créneau de deux heures. Un travail de coordination a été mené avec les différents pôles de pédagogie de chaque composante.

On a également instauré une première réunion annuelle entre les composantes du site du MOUFIA, à l'image de ce qui existe actuellement au Tampon sous l'impulsion du directoire du Tampon, car il n'y a pas de directoire sur le site du MOUFIA. On a mis en place un tableau officiel, car c'est ce qui se faisait officieusement dans la pratique. Il y avait une coordination entre les composantes, notamment concernant la répartition des amphithéâtres. Cela a été acté sous forme de tableau entre les composantes pour optimiser la gestion, particulièrement pour les filières massifiées lors des examens et des cours. À ce niveau, il n'y a pas de révolution concernant les MCCC.

On a simplement réitéré l'existence de trois modalités de contrôle et de connaissance en dehors de l'APC : le contrôle terminal, le contrôle continu et le contrôle continu intégral. Il appartiendra aux départements de spécifier ce qu'ils entendent par contrôle continu intégral et par seconde chance.

Concernant les évaluations des enseignements et des formations, on a mis en place une charte des évaluations des enseignements et des formations, comme demandé par le rapport du HERS. Le but est également d'affiner le questionnaire. Les étudiants devront évaluer dans un premier temps les enseignements, puis les formations.

Ce questionnaire sera affiné suite aux remontées des collègues pour un ajustement qui devra intervenir d'ici la fin d'année civile. Voici les grandes lignes des principales évolutions prévues dans cette charte des enseignements.

Nicolas MOREAU : concernant l'évaluation des enseignements, actuellement, cette tâche incombe, dans ma composante, aux responsables pédagogiques. Ma demande est que le traitement soit automatisé au niveau central.

En tant que ERP, cela signifie que, concrètement, il nous faut ouvrir les questionnaires sur Moodle, télécharger toutes les évaluations au format PDF, puis les transmettre à chaque collègue. On multiplie cela par année et par semestre. En ce qui me concerne, on effectue une évaluation par semestre.

Si l'on multiplie cette charge par tous les responsables pédagogiques de l'université, je pense qu'on pourrait réaliser des économies d'échelle si un processus était centralisé et si on pouvait décharger les responsables pédagogiques de cette tâche. De plus, s'il pouvait être automatisé un reporting des différentes questions pour que l'on puisse entendre ce que nous faisons.

On a des collègues qui codent à la main pour sortir des statistiques et des graphiques. Si cela pouvait être centralisé, car il y a un rejet progressif, non pas du principe de l'évaluation, mais du temps que cela demande et qui nous occupe pour tout le reste.

M. le VPCAFVU : C'était également une remontée des composantes dont j'ai pu discuter avec Marie. Comme on est dans une phase de réorganisation des services, et comme vous le savez, les deux IP et notamment certaines missions de l'IN vont être fusionnées au sein d'un nouveau service universitaire dédié à l'innovation pédagogique. On a aussi en perspective avec Marie de voir avec la future direction de ce service universitaire en charge de l'innovation pédagogique la prise en charge de tous les processus d'automatisation de ces éléments, comme tu l'as indiqué, Nicolas, sachant qu'on part sur une base commune à l'ensemble des formations. Le but est de réaliser des économies d'échelle, comme tu l'as dit.

L'objectif est donc celui-ci. C'est simplement une question de temporalité. C'est pour cette raison que cela n'est pas inscrit dans le marbre, notamment par écrit dans la charte. On attend de discuter avec la future direction du service universitaire de l'innovation pédagogique pour mettre en place une procédure d'automatisation par la suite. Étant donné qu'on a, entre guillemets, le temps, il faut qu'on anticipe ces éléments et on a bien pris en compte cette remarque au niveau de la direction de l'établissement.

Eléonore CADOU : concernant la charte, la première partie dédiée aux évaluations des enseignements, au dernier paragraphe de la page 2 commençant par « en cas d'absence justifiée », l'objectif est de savoir ce qui arrive si l'étudiant a une absence justifiée lors d'une évaluation en TD. Il est indiqué que l'absence d'épreuve de substitution est la règle, sauf cas de force majeure identifiés dans le RGE.

Il manque cependant un E à majeur. De plus, il y a une phrase sans verbe. Si je comprends le sens général, il faudrait placer une virgule après RGE et intégrer la seconde phrase à la première. L'idée exacte reste à confirmer, mais la formulation est à revoir. Sur le fond, j'aimerais savoir où trouver le RGE. Est-ce que quelqu'un pourrait me décrire les cas de force majeure identifiés ?

Ce sont des situations qui obligeraient la composante à organiser une séance de rattrapage pour des évaluations de TD, ce qui peut s'avérer contraignant. Quelqu'un serait-il me dire quels sont les cas prévus ? Y en a-t-il réellement ? Par ailleurs, où puis-je trouver le RGE ? Merci. Qui peut m'éclairer ?

Marie BOIRON : Alors, le RGE passera au point suivant, mais sur cette partie-là, effectivement. En tout cas, ce qui est prévu dans le RGE et ce qui a été revu, puisqu'il y avait un flottement dans la précédente mouture du RGE, ce qui laissait place à l'interprétation de la notion de cas de force majeure. Par conséquent, il y avait un traitement différencié entre les différentes composantes.

On a donc revu cette partie en indiquant que le cas de force majeure se définit comme une cause exonératoire de responsabilité lorsqu'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la personne considérée l'empêche d'accomplir son obligation d'assiduité, en précisant les contraintes sanitaires imposant l'isolement préventif en contexte pandémique, la fermeture attestée de l'accès routier à l'université, ainsi que les conditions cycloniques ayant amené le président à fermer l'université de La Réunion.

Dans le cas de force majeure, les étudiants qui ne pourraient pas se présenter aux examens peuvent bénéficier d'une session de substitution dans les deux mois qui suivent leur absence dûment justifiée. En cas de reprogrammation d'une épreuve due à ces circonstances exceptionnelles, le délai d'affichage est réduit à 7 jours. Ce sont véritablement des causes globales exonératoires.

Eléonore CADOU : Oui, cela me convient. C'était effectivement lié au précédent concernant la définition de la force majeure. De plus, cela a des conséquences concrètes.

Daouda DIAKITE : souhaite rebondir sur l'évaluation des enseignements. Comme Nicolas l'a mentionné, en tant que responsable pédagogique, je confirme que cette tâche est très chronophage. De plus, l'outil Moodle dont on dispose actuellement est très complexe pour télécharger les réponses d'une seule matière, car il faut attendre presque deux à trois minutes.

Je pense qu'il serait judicieux de nous fournir un nouvel outil afin de ne plus utiliser Moodle comme c'est le cas actuellement. Idéalement, selon la proposition de Nicolas, il y a un besoin d'un système uniformisé et totalement automatisé pour éviter ces difficultés. Par expérience, ces évaluations sont aussi l'occasion pour certains étudiants de se défouler sur des enseignants.

Si l'on généralise ces évaluations, l'établissement devrait réfléchir à ces situations. Lorsqu'un étudiant s'en prend ouvertement à un enseignant et l'insulte, quelle doit être la procédure puisque l'anonymat est de rigueur, et qu'il s'en sert pour régler des comptes ?

C'est un aspect qu'il faudra prendre en compte lors de la mise en place du nouvel outil ou du nouveau mode préparatoire pour ces évaluations. Dernier point concernant le RGE : on est actuellement confronté à un cas de triche avec deux copies similaires produites par deux étudiants.

On les a convoqués pour obtenir des explications, mais les deux étudiants soutiennent qu'ils ne se connaissent pas et n'ont pas triché. J'ai consulté le RGE et il n'y a vraiment rien. Les cas traités concernent le flagrant délit. Toutefois, dans ce cas précis dont je parle, je n'ai rien trouvé. Puisqu'on en parlait, est-ce qu'il y a moyen de clarifier cette situation dans le RGE ?

M. le VPCAFVU : Je réserve ma réponse au dernier point lorsque on abordera le RGE. Nous traitons actuellement la charte des enseignements. C'est donc bien noté sur les deux points concernant l'automatisation du côté du service commun universitaire, ce que j'ai rappelé.

Par ailleurs, sur la problématique des dérives potentielles liées aux commentaires d'étudiants, je vous ai transféré en interne les réactions du DAJI et du chargé de mission en charge du système d'information. L'objectif est ensuite, au niveau de l'établissement, de trouver une opportunité pour agir dans ces cas éventuels. Y a-t-il d'autres remarques concernant la charte des enseignements ?

Monsieur le vice-président soumet la charte des enseignements au vote de la CFVU.

Charte des enseignements.	Pour : 22 Contre : 1 Abstention : 1
---------------------------	---

7. Le règlement général des études.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

Ce règlement prendra en compte plusieurs modifications suite à la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation pour la prochaine rentrée, mais également, comme vous l'avez vu, le RGE où on a annexé un règlement spécifique dédié aux formations expérimentales tournées vers l'approche par compétence.

Quelques ajustements ont aussi été effectués, notamment sur certaines dispositions et l'inclusion de nouveautés, comme par exemple le congé menstruel, lequel avait été voté précédemment sans avoir fait l'objet d'une intégration dans le cadre du RGE.

Marie BOIRON : concernant les modifications apportées, au point 1, il s'agit du calendrier universitaire. Cela est lié au vote précédent sur la charte des enseignements. Des reformulations ont été demandées sur la présentation du parcours individualisé 3. Des coquilles sont également à corriger dans les parties relatives à l'inscription administrative et à l'inscription pédagogique.

On a adapté le texte à la nouvelle offre de formation, car étaient précédemment indiquées les orientations possibles disciplinaires, bidisciplinaires et métiers. Ces éléments ont été retirés puisqu'ils n'intégraient pas la nouvelle offre de formation.

Par ailleurs, sur la partie assiduité, des précisions ont été demandées, notamment par la formation continue, pour indiquer que le justificatif requis pour les étudiants en FC est l'arrêt de travail, puisqu'ils doivent aussi justifier cela auprès de l'entreprise. Des précisions ont été apportées sur les congés menstruels, lesquels avaient fait l'objet d'une délibération non intégrée au RGE.

Cette délibération précise notamment l'exclusion de certains usagers, comme ceux de la formation continue, notamment par alternance, et la formation initiale par apprentissage.

Si on peut appliquer ces dispositions pour la partie université, la difficulté réside dans le fait qu'il n'y a pas de justificatifs demandés de notre côté, ce qui pose problème pour les absences en entreprise, puisqu'ils ne peuvent pas faire valoir les mêmes. Il était donc nécessaire sur cette partie de préciser les étudiants concernés par les congés menstruels.

Enfin, une précision a été apportée sur les étudiants décrocheurs, notamment pour le calcul, conformément à ce qui était indiqué dans la note de cadrage de la NOF concernant la prise en compte d'un indicateur supplémentaire sur... Les taux de réussite pour les étudiants présentant une moyenne inférieure ou égale à 5 sur 20 seront considérés comme décrocheurs.

C'est ce qui a été modifié à l'article, à la page 9. Il y avait des éléments sur les notions d'examen de substitution.

Cela a été rappelé lors de la discussion sur la charte, où on a reprécisé le moment où un examen de substitution s'effectue, puisqu'on s'est aperçu que dans certaines composantes, il y avait presque une deuxième session avant la session officielle en raison de l'augmentation des demandes d'examens de substitutions en cas d'absence, ce qui posait un problème de rupture car c'est la deuxième session ou l'examen de rattrapage qui doit faire office selon les modalités.

La césure fera l'objet d'un règlement spécifique. La réglementation ne change pas, ce qui ne nécessitait pas de modifier le RGE, mais on vous proposera un règlement spécifique à la césure car on se rend compte que certains dossiers d'étudiants ne sont pas signés à cette date, ce qui pose problème, notamment pour les remontées d'assiduité.

Un calendrier précis de demande et de traitement des césures sera établi. On demandera aussi aux étudiants de rédiger une note sur leur projet de césure, car c'est assez flou jusqu'à présent. De ce fait, certaines demandes de césure sont parfois acceptées sur le plan pédagogique pour des motifs non éligibles, notamment en cas de maladie, ce qui ne rentre pas dans le cadre de la césure.

On va revoir ces éléments. La bonification pour l'engagement étudiant et les précisions sur les UO et TEDS seront traitées au regard de la nouvelle offre de formation. L'APC intervient ensuite. Concernant sa mise en œuvre, le cadrage de l'approche par compétence est disponible en annexe de ce RGE dans la GED, ce qui entraîne diverses exceptions d'application du RGE.

Certains éléments ne s'appliquent pas selon les mêmes modalités. C'est notamment le cas des étudiants AJAC et de la compensation appliquée en mode APC. Figurent ainsi les précisions sur l'épreuve de seconde chance, les cas de force majeure et les capitalisations.

Les dispositions relatives à l'intelligence artificielle renvoient également aux règlements spécifiques des composants, comme on l'a vu récemment avec un exemple d'utilisation de l'intelligence artificielle lors d'examens. Cela rejoint la question d'Aouda sur l'application des mesures en cas de constatation de fraude a posteriori.

Si les faits peuvent être justifiés et que vous êtes capable de démontrer qu'il y a eu tricherie, rien n'empêche de convoquer l'étudiant, comme vous l'avez fait, et d'attribuer la note de zéro à la copie.

Vous pouvez agir ainsi en tant que correcteur si vous êtes en mesure de prouver une suspicion de tricherie, par exemple entre deux copies identiques ou suite à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Par la suite, pour vous sécuriser, ces modalités peuvent être précisées dans le règlement spécifique de la formation.

Par exemple, concernant l'intelligence artificielle, il était difficile de prévoir un cadrage global, même s'il y a des éléments prévus, car son utilisation peut varier d'une composante à une autre. Il serait donc utile de préciser les sanctions encourues dans les règlements spécifiques des formations à ce niveau.

Les sanctions ne sont pas cumulatives : c'est soit la note de zéro, si vous constatez une faute, soit la note que vous estimerez effectivement, ou alors vous pouvez saisir la commission disciplinaire. Cela ne peut pas être cumulé. C'est soit l'un, soit l'autre. J'avais vérifié ce point avec le Dagi concernant les différentes affaires rencontrées dernièrement.

Ainsi, soit vous attribuez zéro parce que vous estimez que la copie le mérite, soit vous demandez la convocation de la commission disciplinaire.

Nicolas MOREAU : a deux questions. La première, qui n'est pas une colle, est de savoir si on a une idée du nombre de césures demandées ? Est-ce que c'est quelque chose de très marginal ?

Marie BOIRON : on en a encore peu, environ une trentaine. Cela a toutefois tendance à augmenter, notamment en première année de licence, ce qui manque de cohérence.

Ce point n'est compréhensible que pour certaines filières comme les parcours accès santé, où le redoublement est impossible, permettant ainsi à l'étudiant de garantir sa place. Il est vrai que l'augmentation concerne plutôt la première année de licence, mais on vous fournira les éléments statistiques avec le projet de règlement césure lors de la prochaine CFVU.

Nicolas MOREAU : Cela se développe de plus en plus dans les écoles d'ingénieurs ou de commerce, ce qui présente un intérêt fort, y compris après des changements de spécialité ou des projets professionnels maturés.

Marie BOIRON : Effectivement, en première année, c'est considérable. L'intérêt concernant l'entrée en master est également similaire, car cela leur permet de garantir leur place. Pour les filières sélectives, cela s'applique en première année de licence. Par la suite, cela porte sur la valorisation.

C'est un moyen de valoriser son projet dans le cadre de ses études, d'une part, et d'assurer, d'autre part, le maintien des droits à bourse.

Nicolas MOREAU : l'autre interrogation porte sur l'assiduité. Existe-t-il une obligation d'assiduité ? On s'est posé ces questions en département il n'y a pas trop longtemps, en TD et CM. Est-ce qu'on peut demander l'assiduité en CM ?

Marie BOIRON : Oui, on peut demander une assiduité en cours magistral. L'assiduité est obligatoire. C'est impératif, l'assiduité est obligatoire. En revanche, la question porte sur les modalités du contrôle d'assiduité.

C'est pour cette raison que le RGE a été ouvert, conformément à ce qui avait été demandé lors de la mise en place du règlement général des études, afin de ne pas être trop restrictif sur ce contrôle. On a donc établi une base commune de contrôle concernant les examens, en cas d'absence à plus... tout en précisant que certains règlements spécifiques peuvent définir d'autres règles d'assiduité.

Je prends l'exemple des BUT, où un étudiant est considéré comme non-assidu s'il a plus de 5% d'absence non justifiée en CM, TD et TP, soit 5% d'absence injustifiée. Cela peut être précisé dans le RSE, mais cela implique d'être en capacité d'effectuer le contrôle d'assiduité. Il est vrai que cela devenait compliqué pour des filières massifiées. Cependant, si on en a la capacité, rien ne s'y oppose.

Le RGE offre ainsi la possibilité de préciser ces points dans les RSE.

Nicolas MOREAU : Cela signifie-t-il que si un enseignant souhaite mettre en place des contrôles inopinés en CM, c'est une possibilité ?

Marie BOIRON : Oui, je souhaite préciser que des contrôles seraient effectués. Toutefois, dans ces cas-là, il faudra être vigilant, notamment en définissant le nombre d'absences à partir duquel vous considérez qu'il est non assidu. Il convient d'être précis sur ce point.

Nicolas MOREAU : Pardon, mon contrôle n'était pas un examen de l'assiduité, c'était un examen. Un examen surprise en CM est possible, car on a eu cette discussion. On ne pourrait organiser que des examens imprévus en travaux dirigés, puisque l'assiduité y est de mise, contrairement au CM. Ce que tu dis est non. A priori, l'assiduité s'entend en CM comme en TD.

Cela mesure autre chose, j'entends bien, mais cela signifie qu'un enseignant souhaitant organiser un contrôle de 10 minutes en début de séance en SEM peut le faire.

Marie BOIRON : pour être précise, la circulaire de 2018 qui définit effectivement les règles d'assiduité. Cela s'applique quand tu me demandais si l'assiduité était obligatoire. En tout cas, on n'a pas énormément de leviers à ce sujet, si ce n'est de définir des critères précis, notamment pour le maintien des droits à bourse. Le CNUS demande d'être de plus en plus précis.

Par exemple, concernant le contrôle d'assiduité de cette année, la date du dernier examen nous a été systématiquement demandée, puisque, en cas de contrôle d'assiduité basé uniquement sur les examens, l'étudiant se voit couper la bourse à partir de cette date. Cela permet d'éviter qu'il y ait trop de demandes de reversement.

En effet, un étudiant considéré comme non-assidu doit rembourser la bourse depuis son inscription, en plus de se voir couper celle-ci. Il se retrouve alors avec trop d'impayés et se trouve dans l'incapacité de rembourser.

Chantal VERKINDT : souhaite revenir sur les modalités de la seconde chance dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Je tente de retrouver les informations sur les RGE, car je viens de les consulter mais j'ai perdu la page. Je voudrais savoir quelle souplesse on possède pour mettre en œuvre ces modalités, au-delà de simplement retenir la meilleure des deux notes lorsqu'il y a deux notes.

En effet, on examine actuellement comment procéder selon l'organisation des évaluations dans différents yeux, afin de ne pas forcément appliquer la même modalité de seconde chance pour maintenir une cohérence pédagogique. Ainsi, je voulais savoir quelle souplesse on aurait sur ce point.

M. le VPCAFVU : souhaite apporter quelques éclairages. En effet, lors du GT sur les MCC, j'ai pu examiner la pratique d'autres universités concernant la seconde chance, sachant qu'il n'y a aucune précision dans l'arrêté-licence de 2018. Ainsi, on laisse les modalités à la discrétion de l'équipe pédagogique. Deux pratiques reviennent fréquemment.

Soit, comme tu l'as indiqué, on retire la note la plus basse et on révisé les pondérations lorsqu'il y a plusieurs évaluations successives ou régulières dans le cadre du CCI. Soit il s'agit d'un examen de substitution organisé dans la continuité de l'enseignement.

Cela pourrait se faire une ou deux semaines après la fin du cours, mais il y a ce principe : comme il s'agit de contrôle continu intégral, cette épreuve ne doit pas intervenir tardivement, sinon on basculerait dans le cadre d'une seconde session. Par ailleurs, j'ai observé une autre modalité consistant à consacrer la dernière épreuve à une évaluation globale de l'enseignement.

Ainsi, plusieurs petites évaluations portent sur des points spécifiques et la dernière fait office de seconde chance, puisqu'elle évalue l'ensemble de l'enseignement. C'est une possibilité qui s'inscrit davantage dans une approche par compétence, mais on peut tout à fait l'appliquer dans des cours classiques. En tout cas, d'après l'existant, il existe ces trois possibilités.

Soit on supprime la plus mauvaise note et on repondère. Soit on organise une épreuve de substitution rapidement, pour ne pas basculer dans la session de rattrapage classique. Enfin, la troisième possibilité consiste à dédier la dernière évaluation comme une épreuve phare faisant office de seconde chance, qui reprendrait tout le contenu de l'enseignement.

Chantal VERKINDT : C'est sensiblement ce que j'avais trouvé et ce qu'on avait examiné. Il y a une autre possibilité consistant à conserver toutes les notes, mais en modifiant les coefficients, à condition que la situation s'y prête.

Ma question portait sur le fait que certains jeux sont organisés de telle sorte que la dernière épreuve est globale alors que les précédentes ne concernaient qu'une partie du cours ; on peut donc choisir d'utiliser uniquement la dernière épreuve portant sur l'ensemble.

Pour d'autres jeux, on peut envisager de ne garder que la meilleure des notes, bien que ce ne soit jamais la solution idéale selon moi. De plus, selon le contenu des différentes évaluations, on peut simplement agir sur les coefficients.

Ma question était donc de savoir si on dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en place un dispositif spécifique et un certain patchwork pour la seconde chance, afin que la modalité ne soit pas forcément la même pour tous les niveaux, toutes les UE, etc. Est-ce qu'on peut définir aller dans ce détail-là ?

M. le VPCAFVU : Oui, tout à fait. C'est précisément pour cette raison que ni l'arrêté, ni l'ERGE n'atteignent ce degré de granularité. Comme tu l'as indiqué, il y a réellement des spécificités concernant les enseignements et les pratiques pédagogiques. Il appartient alors aux équipes pédagogiques et aux intervenants de terrain d'adapter cela selon leur enseignement.

Marie BOIRON : confirme que la circulaire précise que les CM sont inclus. Cela dépend de ce que vous inscrivez dans votre règlement spécifique des études. Si le règlement spécifique des études stipule que les CM sont obligatoires et qu'à ce titre, des évaluations peuvent avoir lieu en cours de CM et que les étudiants absents seront considérés comme non-assidus, vous pouvez l'indiquer.

Il faut simplement que la règle soit clairement définie. C'est pour cela qu'on a laissé une grande ouverture. Il y a forcément des disparités, puisque le contrôle ne s'effectue pas de la même façon d'une composante à une autre, mais cela laisse une liberté de choix suffisante.

Monsieur le vice-président soumet le règlement général des études au vote de la CFVU.

Le règlement général des études.	Pour : 21
	Contre : 0
	Abstention : 3

8. Mesure d'accueil et d'accompagnement pour les étudiants en situation de handicap.

C'est une procédure de régularisation.

Comme le prévoit l'article L712-6.1 du Code de l'éducation, la CVU adopte les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé. Cela doit s'effectuer via l'amélioration d'un document visant à synthétiser et simplifier ces mesures pour les étudiants porteurs de handicap. Le document vous a été transmis.

Ce document contient six points principaux : principes généraux, les acteurs, les démarches à effectuer, le respect de la confidentialité, les modalités d'accompagnement et les aménagements des examens

Rapporteur : Sarah RANDERA

Le document fourni récapitule l'ensemble des mesures d'accompagnement destinées aux étudiants en situation de handicap. Une procédure interne, annexée vers la fin du document, détaille toutes les possibilités d'aménagement de cursus et d'examens.

À titre informatif, il y a la liste des services concernés par cet accompagnement, ceux destinés aux étudiants, ainsi que la procédure et les contacts pour instruire une demande d'aménagement. Cette démarche était déjà

effectuée, mais ce document contractualise désormais les options et le processus à suivre pour les étudiants souhaitant formuler une telle demande.

Concernant le cursus, des aménagements pédagogiques sont possibles. Ils sont listés en page 10, notamment les principaux dispositifs comme la prise de notes, le soutien pédagogique, l'aide et l'accessibilité. Les aménagements pour les examens sont différents, incluant la majoration de la durée de l'épreuve, des salles distinctes, du matériel spécifique ou des secrétaires d'examen.

Tous ces aménagements sont possibles sur demande de l'étudiant. Le document relatif à la procédure interne précise le process à suivre. Si vous êtes dans les délais des campagnes de recensement du premier et du deuxième semestre, et si les étudiants sont hors délai de la campagne.

En l'occurrence, il s'agit de rendez-vous avec la mission handicap étudiant, avec le service de santé étudiant, suivis d'un échange avec ce dernier qui établit l'avis médical et les préconisations, tandis que le service de la mission handicap étudiant se charge de mettre en place et de contractualiser ces aménagements en lien avec les composantes et les référents égalité handicap des composantes.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet la mesure d'accueil et d'accompagnement pour les étudiants en situation de handicap au vote de la CFVU.

Mesure d'accueil et d'accompagnement pour les étudiants en situation de handicap.	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

9. Diplôme universitaire : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 (IUT).

DU REBATIR

Objectif : faciliter l'entrée des études supérieures aux étudiants de bac professionnels dans le domaine du BTP

Contenu : 400h ; effectif attendu : entre 7 et 15

Financement : ECOUBAT (Ecole Ouverte Ultramarine du BATi Tropical)

Responsable : Dr. Laëtitia ADELARD

Rapporteur : Laetitia ADELARD

Le DU Rebâtir a été conçu dans le cadre du projet ECUBAT, l'Ecole ouverte ultramarine du bâti tropical. L'objectif est de préparer des étudiants de bac pro à une intégration dans l'enseignement supérieur. Ce DU comprend 400 heures et trois mois de stage. L'effectif attendu se situe entre 7 et 15 étudiants.

Le but est de les accompagner, notamment pour renforcer leurs bases en mathématiques et élargir leur culture générale au-delà de leur domaine habituel. L'objectif est qu'après ce DU, les meilleurs soient intégrés via Parcoursup en BUT première année ou dans d'autres formations. Le stage de trois mois doit également leur permettre de vérifier s'ils souhaitent réellement évoluer dans ce domaine.

Pour information, on a commencé à identifier les BAC pro potentiels pouvant intégrer ce DU. On fait passer un test aux étudiants, suivis d'un temps d'accompagnement financé par le projet ECUBAT, via la fiche ENEPS et la fiche action ENEPS.

Il est intéressant de constater qu'il y a au moins 50 cas d'étudiants en difficulté par accident de la vie qui présentent tout de même un potentiel relativement conséquent. L'objectif est de remettre ces jeunes en selle afin qu'ils puissent poursuivre leur cursus en études supérieures. La formation est de 400 heures. Il y a un enseignant recruté pour assurer ces 400 heures dans le cadre du projet.

L'université récupère les 20% associés à la fiche action et on va prévoir un suivi, éventuellement par une assistante sociale, pendant un certain nombre d'heures pour ces étudiants. On travaille également à les accompagner sur le plan du parcours social, comme la recherche de logements, notamment en association avec la CIVIS, etc. Qu'est-ce que je peux dire d'autre ?

Oui, à terme, il y a un projet de développement d'un défi structure. Ce défi structure serait proposé au lycée, au bac pro de Lille. On challengerait les équipes de ces bacs pro pour fabriquer une structure qui sera ensuite sollicitée mécaniquement afin de déterminer qui obtient le meilleur résultat. En gros, c'est tout.

On a également pris contact avec le RSMA en partenariat car ils peuvent aussi avoir ce type de profil, ainsi qu'avec les apprentis d'Auteuil.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le diplôme universitaire : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 (IUT) au vote de la CFVU.

Diplôme universitaire : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 (IUT).	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1
---	---

9.1 Diplôme universitaire : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 (UFR DE).

Renouvellement du DU « Doctorants de Première Année »

Objectif : accroître le niveau de compréhension des méthodes d'optimisation et des outils avancés d'analyse économique

Contenu : 60h CM ; effectif attendu : 6

Responsable : Pr. Nicolas MOREAU

Rapporteur : Nicolas MOREAU

Ce diplôme universitaire a été créé en 2018. Il n'ouvre pas chaque année. Quel est son objectif ? L'objectif consiste à partir du constat qu'on ne forme pas forcément de manière optimale nos étudiants à la sortie du master pour le doctorat et qu'une formation complémentaire au master est nécessaire pour entamer la première année de doctorat dans de meilleures conditions.

Il faut savoir que dans beaucoup d'universités en économie, après le M2, il y a une année ou une année et demie de cours supplémentaires au master pour pouvoir s'inscrire en doctorat.

En fait, les personnes qui partent en doctorat s'engagent d'entrée sur cinq ans parce que les deux premières années sont dévolues à des cours supplémentaires et que l'inscription en doctorat s'effectue au terme de ces deux ans de cours. C'est le modèle nord-américain et nord-européen, que l'on retrouve aussi à Paris, Marseille, Cergy et d'autres universités.

On n'en est pas là, mais on a conscience que notre master est plutôt orienté, même s'il y a un parcours recherche, mais qu'il manque à nos étudiants une passerelle pour être en capacité de lire des articles de recherche en économie et qu'il y a un écart important entre les attentes du master et celles de la recherche, notamment en matière quantitative.

En matière quantitative, qu'est-ce que cela signifie pour nous en économie ? Cela désigne les outils statistiques et mathématiques.

C'est un début pour l'année universitaire 2025-2026, ce n'est pas une erreur, ce n'est pas pour la NOF, c'est pour l'année en cours, car on n'a connaissance de nos étudiants inscrits en thèse qu'à la fin décembre ou début janvier, une fois que les allocations régionales et les contrats doctoraux sont obtenus, ce qui prend un peu de temps.

Par la suite, on dispose d'un contenu de DU que l'on aménage selon les besoins des doctorants de première année. Le programme varie ainsi en fonction du profil des doctorants et des thématiques de recherche dans lesquelles ils s'inscrivent.

Le volume horaire est de 60 heures ; pour cette année, les contenus portent sur l'économie des déségalités, l'économie normative, la macro économétrie, l'optimisation statique et l'optimisation dynamique. L'effectif prévu est de 6 et le coût par étude est nul, puisqu'il n'y a aucun frais d'inscription.

Le coût pour la composante est d'environ 3700 ou 3800 ou 3900 euros, financé comme pour l'UFR Santé sur le fonds de roulement de la FDE, soit sur le nombre de groupes de TD ayant disparu entre le semestre 1 et le semestre 2 en raison de la déperdition de certains étudiants qui ne viennent plus en travaux dirigés.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le diplôme universitaire : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 (UFR DE) au vote de la CFVU.

Diplôme universitaire : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 (UFR DE).	Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 1
--	---

10. Désignation des 12 membres élus étudiants siégeant au Bureau de la Vie Etudiante (BVE).

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

Oui, dans le cadre de la mise en œuvre du Bureau de la vie étudiante, on s'appuie actuellement sur des statuts datant du 7 mai 2015 qui doivent être revus. Pour ce faire, il faut qu'il y ait un Bureau de la vie étudiante capable de se réunir. En examinant la composition de ce BVE, on suppose qu'à l'époque, elle incluait tous les membres titulaires de l'ensemble des conseils.

Or, actuellement, il n'y a pas 12 membres à la CFVU mais 14. Ainsi, pour que le BVE puisse siéger, il aurait fallu désigner les 12 membres élus étudiants siégeant à la CFVU, ce qui peut inclure les titulaires ainsi que les suppléants, car ce n'est pas précisé dans les statuts actuels. Par conséquent, je n'ai reçu aucune proposition.

M. le VPCAFVU : Oui, aucune nouveauté de mon côté. Les élus étudiants, pour ceux qui sont essentiels, ne sont pas présents.

RICHAUVET--GONTHIER Lucas : J'ai reçu des retours du VPE et, par conséquent, concernant le BVE, il faudra voir directement avec lui. Serait-il toutefois possible d'attendre son retour ?

M. le VPCAFVU : Le message sera transmis au niveau du président. Merci beaucoup.

Marie BOIRON : De toute façon, n'ayant aucune candidature, et les élus, étant absents, et ne peuvent pas se présenter volontairement.

M. le VPCAFVU : C'est entendu, on prend note et on transmettra ces éléments au président qui avisera afin qu'on puisse progresser dans la mise en place de ce bureau de la vie étudiante, sachant qu'on s'était engagé sur ce point, ainsi que le vice-président étudiant pour relancer le bureau de la vie étudiante dans le cadre de la mobilisation des associations étudiantes.

En l'absence des élus étudiants, point non soumis au vote de la CFVU.

Désignation des 12 membres élus étudiants siégeant au Bureau de la Vie Etudiante (BVE).	Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0
---	--

Points soumis pour avis

11. Mise en œuvre provisoire de la NOF (UFR ST : chimie, Maths, BEE et M2 informatique, M2 Maths).

Rapporteur : Patrick FROUIN

UFR ST :

L3 Chimie en 27-28 ; L3 Maths en 27-28 ; L3 Physique en 27-28

M2 « Biodiversité, écologie et évolution – BEE » (BEST-ALI) en 27-28 ; M2 Informatique en 27-28 ; M2 Maths en 27-28

En sciences, il y a deux licences : la chimie et les mathématiques. Je constate que la physique a formulé une demande, mais le coût est plus important, vous jugerez donc. De plus, il y a trois masters. Les motifs sont liés à la continuité pédagogique, d'une part.

C'est le cas pour la licence de chimie qui représente 8 heures, soit 7 heures de plus si on ne passe pas directement la 9 complète. Cela représente un coût de 7 heures HETD. En licence de maths, le coût est de 8 heures HETD, avec une légère réduction du contenu. En physique, en revanche, le coût est nettement plus élevé, c'est pourquoi je ne l'avais pas particulièrement soumis : cela coûtera 136 heures supplémentaires. Ensuite, concernant les trois masters, on a le master biologie, écologie, évolution, la BEST-ALI, qui coûte également 7h30 de plus. Il y a un nombre de changements, il s'agit donc d'une continuité pédagogique pour assurer le suivi des étudiants. Puis, le Master 2 Informatique et Mathématiques sont très liés en termes de mutualisation et sont ainsi interdépendants. Le Master Informatique a dû augmenter son volume dans la NOF en raison de contraintes liées à l'alternance.

En pratique, les informaticiens auront des difficultés à mettre en œuvre le master complet car l'effectif des enseignants est insuffisant. Pour l'instant, ils préfèrent procéder en deux temps, ce qui leur permet paradoxalement d'avoir moins d'heures. Cela concerne également la continuité pédagogique. Comme les mathématiques sont liées, on les regroupe.

Sans la physique, si je reprends les coups, cela représente un gain de 149 heures HETD. Je demande donc au moins les deux licences, chimie et mathématiques, ainsi que les trois M2, soit les trois masters en best-a-lie, informatique et mathématique. Si vous souhaitez ajouter la licence de physique, c'est possible, mais cela a un coût.

M. le VPCAFVU : On a bien noté. Je pense qu'on va proposer aux membres élus, une dérogation pour l'AE3 chimie, l'AE3 maths, le M2 BEST-ALI, le M2 informatique et le M2 maths, pour les raisons que tu as indiquées et justifiées, compte tenu du coût. En effet, le montant était l'une des conditions pour envisager une possibilité de dérogation. Si maintenir la formation de l'AE3 est plus coûteux, alors c'est possible. Oui, pour la physique.

Patrick FROUIN : C'est bon, les autres ont un coût marginal.

M. le VPCAFVU : On revient au même point, à savoir que la CFVU se positionne sur l'enveloppe initiale adoptée précédemment par le conseil d'administration. C'est pour cette raison qu'on a une prérogative, comme pour la NOF, car la NOF est passée par nous. En réalité, ma question était de savoir si l'équipe pédagogique de la licence de physique est prête à ouvrir la troisième année sous la forme de la NOF ?

Patrick FROUIN : S'ils n'ont pas d'autre option, oui, ils le feront.

M. le VPCAFVU : Très bien.

Monsieur le vice-président soumet la mise en œuvre provisoire de la NOF (UFR ST : chimie, Maths, BEE et M2 informatique, M2 Maths) au vote de la CFVU.

Mise en œuvre provisoire de la NOF (UFR ST : chimie, Maths, BEE et M2 informatique, M2 Maths).	Favorable : 21 Défavorable : 0 Abstention : 1
--	---

11.1 Mise en œuvre provisoire de la NOF (UFR SANTE).

Rapporteur : Arnaud WINER

UFR Santé : M2 Biologie Santé en 27-28

La nouvelle offre de formation concerne principalement le Master 2, alors qu'il y a déjà des étudiants en M1. Le responsable de la mention Master Biologie-Santé, le professeur Christian Delancourt, souhaite que les étudiants en M1 puissent poursuivre selon le même format.

La réforme débutera avec le master 1 l'année prochaine, pour ceux qui entreront en master 1 cette année et qui seront en master 2 en 2027. La demande adressée à la CFVU est de maintenir l'offre ancienne pour cette année, sachant qu'en termes d'HETD, on est équivalent.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet la mise en œuvre provisoire de la NOF (UFR SANTE) au vote de la CFVU.

Mise en œuvre provisoire de la NOF (UFR SANTE).	Favorable : 22 Défavorable : 0 Abstention : 0
---	---

12. Capacité d'accueil DFASM1 2026-2027.

194 au total (dans 29 UFR de médecine et de santé en France hexagonale) dont 42 places à l'UFR Santé de La Réunion.

Rapporteur: Arnaud WINER : On va d'abord recontextualiser. Le deuxième cycle a été ouvert en septembre 2023. Il faut tenir compte des capacités d'enseignement plutôt que d'accueil en stage, puisque, en tant qu'hôpital universitaire, on compte environ 25 titulaires, alors que la taille de l'UFR devrait plutôt se situer aux alentours de 80-90.

Bien entendu, les pratiques hospitalières supportent une charge d'enseignement importante, ce que vous savez puisque vous votez les participations des CEV pour l'enseignement des collèges des études médicales. On a la possibilité d'accueillir 42 étudiants, car il y a environ 180 DFGSM3.

Depuis l'ouverture de la faculté de santé, des partenariats ont été établis via des conventions avec plusieurs facultés métropolitaines. L'ensemble des facultés figure normalement sur le PDF.

J'ai fait un point sur toutes les facultés : l'année dernière, confirmée cette année, les conventions font encore l'objet d'allers-retours, mais globalement, il n'y a pas de problème puisque l'on a pu recevoir des étudiants l'année dernière.

Il y a 194 places possibles en métropole, ce qui laisse une inadéquation d'environ 50 places, permettant ainsi aux étudiants de choisir librement leur destination. La répartition s'effectue globalement sur toute la France. Seul Amiens a demandé une fermeture ponctuelle en raison d'une augmentation du nombre d'étudiants.

Il faut savoir que Bordeaux fermera l'année prochaine, mais reste ouvert pour l'instant suite à une demande de l'ARS d'augmenter le nombre d'étudiants bordelais. Il est possible que, dans les années à venir, plusieurs facultés ferment leur accueil aux étudiants réunionnais suite à une demande locale d'augmentation. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Vous avez donc sur le PDF capacité d'accueil les 194 postes possibles sur toute la France, dont 42 pour la Réunion.

M. le VPCAFVU : on a une question concernant l'évolution des capacités d'accueil. Est-ce en hausse, constant...

Arnaud WINER : Concernant les capacités d'accueil pour septembre 2026, il n'y a pas de problème. Globalement, je pense qu'il faut que vous soyez informés des dispositions et de l'évolution recherchée.

On observe que lorsque le premier cycle n'était pas ouvert, il y a une quinzaine d'années, on admettait les étudiants dès la deuxième année, ce qui entraînait de nombreux échecs avec des redoublements et des retours dus à d'importantes difficultés. L'ouverture du premier cycle a permis de stabiliser la situation en ne les faisant débiter qu'à 21-22 ans.

Il y a cependant un biais dont il faut avoir conscience : jusqu'en 2023, la seule option pour préparer le passage en deuxième année de médecine était les prépas privées. Ces dernières coûtent 12-15 000 euros par an, et seuls 3% des étudiants de deuxième année n'en étaient pas issus.

En arrivant à la direction de l'UFR, j'ai souhaité mettre en place une prépa institutionnelle et publique, nommée le tutorat santé Réunion. Ce tutorat, qui fonctionne bien, a été accrédité dès 2023 par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la santé, permettant ainsi aux étudiants ou aux parents n'ayant pas les moyens de financer les prépas de passer en deuxième année.

Le résultat est concret, avec environ 40 et 50 % d'étudiants en difficulté financière. Par ailleurs, il existe une fragilité de santé mentale qui ne concerne pas uniquement la Réunion, ni seulement les étudiants en médecine, mais les étudiants en santé, voire les étudiants en général.

Cette fragilité est accentuée quand on les envoie en quatrième année dans des villes où ils ne sont pas toujours accueillis dans un cadre amical et familial, alors que les autres étudiants possèdent déjà des cercles d'amis après trois ans ensemble.

Nous rencontrons des difficultés et, comme vous le savez, cela a été relayé par la presse, concernant un étudiant dont la pathologie psychologique a décompensé, entraînant de graves complications. Dans sa lettre testamentaire, il a indiqué que le passage en quatrième année a été difficile.

J'ai ainsi réalisé un sondage auprès des deuxième et troisième année de médecine, soit au DFGSM 2 et 3, afin de déterminer le nombre d'étudiants souhaitant absolument rester à La Réunion ainsi que leurs motivations.

Globalement, il y a trois raisons : la première concerne les difficultés financières, la deuxième le risque d'éloignement amical ou familial, et la troisième, dont on est fiers, est la qualité de la formation du deuxième cycle à La Réunion. Dans ce contexte, on a observé un résultat homogène avec un taux de réponse de 85%, indiquant qu'environ 53% des étudiants souhaitent rester.

Par conséquent, lors des discussions avec l'IGAS et l'IGESR en octobre 2023, l'objectif a été de permettre à tous ceux qui veulent rester à La Réunion de le faire, et à tous ceux qui souhaitent partir de pouvoir le faire. L'ensemble des doyens de Métropole est tout à fait favorable à continuer de recevoir nos étudiants.

L'idée serait toutefois de pouvoir garder tous ceux qui souhaitent rester, soit environ 100 étudiants par an. Nous en avons informé Emmanuel Touzé, conseiller de santé et enseignement supérieur aux deux ministères, qui est tout à fait en accord avec ce principe. Désormais, il faut passer à la mise en œuvre.

Celle-ci n'est pas évidente car il faudra trouver toutes les solutions pour garantir que les formations demeurent de qualité.

Marie BOIRON : les capacités d'accueil sont identiques à celles de l'année dernière.

Arnaud WINER : On est actuellement à 42 et vous verrez que les points suivants seront discutés. Ces 42 places correspondent à une capacité académique, définie selon le classement mentionné au point suivant, lié aux semestres 4 et 5 du premier cycle, en fonction pondérée de leurs ECTS. On maintient 42 places et on laisse la place. Vous avez déjà discuté de ce sujet l'année dernière.

L'année dernière, il y a eu 25 demandes de dérogation impérieuses, liées soit à des problèmes psychiatriques, soit à des problèmes financiers lourds. Cela oblige à en garder davantage. On a 67 étudiants en DFA-SM1 cette année, 2025-2026. Il est donc possible d'augmenter ce nombre selon les critères de la commission de dérogation qui seront abordés au point suivant.

Nathalie WALLIAN : demande, si on compte 25 titulaires CHU pour 42 étudiants, et que l'on passe à 100 étudiants, cela signifie-t-il qu'il en faudrait 65 ?

Arnaud WINER : Non, il en faut 90, mais actuellement, nous ne dédoublons pas. Nous ne dédoublons pas les enseignements.

Il est vrai que les enseignements actuels sont majoritairement des TD et des stages, mais nous ne doublerons pas pour le moment ; en tout cas, nous ne séparerons pas les groupes et nous resterons sur un seul groupe légèrement plus important, comme nous le faisons en DFGSM, puisque de toute façon, nous n'avons pas assez d'enseignants pour multiplier les formations.

Cela ne changera pas en termes d'HETD, tant que nous n'avons pas les moyens suffisants pour le faire. Et nous avons largement... Pour répondre d'abord à votre question, excusez-moi, il y a l'ambulance qui passe. Nous avons suffisamment de stages pour accueillir, puisque nous recevons actuellement de nombreux stages d'étudiants de métropole.

Prioritairement des réunionnais ayant effectué leur premier cycle ici, qui viennent faire des stages d'externes dans les hôpitaux de La Réunion et de Mayotte. Nous recevons quasiment uniquement cela si nous augmentons le nombre d'étudiants dans les services.

Cependant, nous sommes loin du nombre d'externes présents dans les services métropolitains, car nous limitons les effectifs pour garantir la qualité de l'enseignement en stage. En métropole, ils sont parfois obligés de réduire les stages et de passer d'un stage de six semaines à trois semaines, faute de places suffisantes dans les services.

Avoir 30 étudiants dans un service devient totalement aberrant. Nous avons largement la capacité d'accueil dans les hôpitaux réunionnais

Monsieur le vice-président soumet la capacité d'accueil DFASM1 2026-2027 au vote de la CFVU.

Capacité d'accueil DFASM1 2026-2027.	Favorable : 22 Défavorable : 0 Abstention : 0
--------------------------------------	---

13. Modalités d'affectation des étudiants admis en 4ème année des études médicales (DFASM1).

Absence de capacités d'accueil suffisantes en 2e cycle des études médicales pour les étudiants de DFGSM3 à La Réunion, les étudiants admis en DFASM1 poursuivent leur cursus soit à l'UFR Santé de La Réunion ou au sein d'autres UFR ou Facultés de médecines (conventions)

Choix d'affectation subordonnée à l'issue de l'ensemble des épreuves du DFGSM2-3

Affectations prononcées dans l'ordre de mérite d'une liste nominative

Moyenne pondérée des notes au S4 du DFGSM2 et au S5 du DFGSM3

Rapporteur : Arnaud WINER

Vous avez compris qu'ils sont 175, mais avec les redoublants et les passerelles, on est aux alentours de 185 en DFASM 3. Je n'ai plus le chiffre exact, mais c'est environ 185. Malheureusement, on est obligé de les classer.

Je dis malheureusement car cela crée une pression extrêmement importante pour les étudiants, puisqu'ils ont en première année le concours, en deuxième année le concours du semestre 4, en troisième année le concours du semestre 5, et en quatrième et cinquième année, ils préparent le concours national écrit des contrôles des connaissances d'octobre de leur sixième année.

En sixième année, ils préparent le concours des écoses nationaux pour être affectés en troisième cycle. Vous voyez qu'on a des étudiants permanents sous pression, ce qui génère des tensions au sein des promotions, car les concours s'effectuent entre eux et non pas uniquement au niveau national. Par conséquent, l'effet de groupe manque et cela a un impact important.

Il y aura aussi cette année une réflexion pour voir si on arrive à augmenter le nombre d'étudiants admis à la réunion et se passer de ce concours. Actuellement, il y a un concours pour lequel vous avez la fiche et qui permet de classer les étudiants selon leurs résultats en DFGSM 2, semestre 4, et DFGSM 3, semestre 5.

Ces résultats sont pondérés en fonction des ECTS, et le classement ne tient compte que de la session 1 et non de la session 2, même en cas de passage en AJAC.

Il y a un classement, puis on les réunit et on leur communique la liste des places sur la métropole ainsi que le nombre de places à la réunion, stable à 42 étudiants depuis 2003.

Ils effectuent leur choix en amphithéâtre via un pré-choix entre eux. On s'assure qu'il n'y ait pas de phénomène de pression entre eux, car ce sont des réalités contre lesquelles on lutte. Voilà. Je crois avoir tout expliqué

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet les modalités d'affectation des étudiants admis en 4ème année des études médicales (DFASM1) au vote de la CFVU.

Modalités d'affectation des étudiants admis en 4ème année des études médicales (DFASM1).	Favorable : 20 Défavorable : 0 Abstention : 2
--	---

14. Procédure de dérogations maintien ou transfert en 2ème cycle des études médicales.

Ouverture en 2023 du 2e cycle des études médicales avec une capacité d'accueil fixée à 42 places

Contexte : hausse des demandes d'étudiantes réunionnais souhaitant poursuivre leur cursus sur le territoire (contraintes financières, santé mentale, équilibre personnel)

Mise en place d'un dispositif de dérogation encadré via une commission dédiée => soutenabilité

Sur la base de critères objectivés justifiant l'intégration en DFASM1 à La Réunion

Rapporteur : Arnaud WINER

Globalement, j'attends le tableau de cette année, car le choix a eu lieu il y a deux jours. J'attends les résultats pour connaître la dernière prise à La Réunion. Habituellement, sur 185, le dernier prix à La Réunion se situe aux alentours de centième. Il y a donc 85 étudiants qui n'ont pas la possibilité de rester à La Réunion.

A priori, au moins une soixantaine d'entre eux souhaitent pourtant y rester. Ils en ont la possibilité, car cela existe depuis l'ouverture, via des critères non académiques de dérogation. Ces critères ont été exposés dans le résumé que vous avez reçu : il s'agit essentiellement de contraintes financières, de santé mentale et de clés

personnelles. Une commission examine l'ensemble des pièces reçues.

Cela ne repose pas uniquement sur un témoignage et un courrier de motivation, mais sur des documents, tels que des relevés de bourse, des certificats médicaux, des certificats d'hospitalisation en psychiatrie ou des justificatifs de tous niveaux confirmant la recevabilité de leur demande de dérogation.

L'année d'il y a deux ans, on a réussi à ne prendre qu'une quinzaine d'étudiants, puis 25 l'année dernière en non académique. On s'attend à en recevoir au moins une soixantaine cette année. Cela ne pourra se faire que sur la base de critères clairement établis, pour lesquels vous avez normalement reçu les documents.

M. le VPCAFVU : à une question concernant la capacité d'intégration de ces étudiants supplémentaires, notamment sur les aspects logistique, RH, etc.

Arnaud WINER : RH, bien entendu, dès lors que on dispose d'un nombre de questionnaires adaptés à notre cycle, cela ne posera pas de problème. Autrement dit, il y a au moins un questionnaire pédagogique par année, d'autant que la sixième année est extrêmement lourde administrativement avec les ECOS.

Si on passe à 100 étudiants pour les ECOS, cela demande une organisation très importante au niveau administratif, c'est certain. Toutefois, si on a le nombre de questionnaires liés à la mention, cela ne posera pas de problème.

Ensuite, comme l'hybridation ne permet pas une qualité de formation adaptée pour les contrôles continus et pour la dynamique d'enseignement pédagogique, puisque on utilise la pédagogie active avec plusieurs cas cliniques et études de cas pour permettre aux étudiants de mieux organiser leurs connaissances, il faut effectivement une salle dont la capacité soit un peu plus élevée.

Actuellement, on a une salle de 70. Je rappelle que les quatrième et cinquième années sont en alternance entre les stages et les cours, donc une seule salle suffit.

Les sixièmes années effectuent soit des ECOS dans des petites salles, soit des stages, et ils ont une seule semaine d'enseignement théorique, puisque le CTS de la sixième année n'est que de 20 ECTS, 50 pour le DFASM 1, 50 pour le DFASM 2 et 20 pour le DFASM 3. En réalité, une seule salle pour 100 personnes suffit.

Pour le moment, j'ai des pistes, probablement aux IES, à l'ancienne faculté santé où il y avait 110 places. Je suis également en discussion avec le CHU. Cependant, tant que je ne connais pas exactement la possibilité, je reste en attente.

De plus, on attend bien entendu les futurs sacs et amphithéâtres qui pourront ouvrir dans les années à venir.

On a donc trois ou quatre ans à attendre pour essayer d'absorber ces 100 personnes. Je reconnais que c'est un souci, mais ce n'est pas totalement impossible, puisque j'ai déjà contacté Franck Belly, directeur d'enseignement au CHU, qui m'a indiqué que cela pourrait être complexe en septembre, octobre et novembre, avant le départ en stage des étudiants des IES.

A partir de décembre, c'est très facile. C'est à nous d'examiner les possibilités pour y parvenir, ce qui s'inscrit dans mon travail actuel. Pour le moment, nous ne sommes pas limités à 100, nous en sommes à 70 intellectuellement, et j'en saurai davantage après la tenue de cette commission de dérogation que nous souhaitons stricte.

Nicolas MOREAU : Oui, en complément de la question précédente, quelle est la variation du coût lors du passage de 42 à 70 ?

Arnaud WINER : Zéro, puisqu'on reste en groupe unique, le résultat est zéro. Si on avait de nombreuses HU financées par le ministère, on pourrait envisager deux groupes. Cependant, on n'a pas suffisamment de postes pour le moment. On a une file active. Laurent Didier est probablement informé, et Jean-François Aurore suit bien entendu l'affaire de près.

Nous augmentons de 5 HU titulaires par an. On attend une augmentation substantielle du nombre de chefs de clinique. Les chefs de clinique sont des étudiants responsables de l'enseignement clinique durant les stages, mais qui assurent aussi des enseignements théoriques, les échos, ainsi que les conflits de révision.

Les chefs de clinique sont des médecins seniors, spécialistes, qui suivent un cursus plutôt universitaire après l'internat. Pour donner une idée, on devrait avoir 90 ou 100 chefs de clinique, alors qu'on en a 15. Lorsque Orléans a ouvert il y a un peu moins de deux ans, on en a eu 14 la première année. Je sais qu'il y a des postes de chefs de clinique vacants sur l'ensemble de la métropole.

Je suis en discussion avec les doyens de chaque fac pour leur suggérer de libérer un seul poste par faculté. Avec 30 de plus, on serait déjà très heureux. Par conséquent, le coût est pour l'instant de zéro.

Monsieur le vice-président soumet la procédure de dérogations maintien ou transfert en zème cycle des études médicales au vote de la CFVU.

Procédure de dérogations maintien ou transfert en zème cycle des études médicales.
--

Favorable : 20

15. Commission d'examen des situations exceptionnelles de redoublement PASS_LAS.

Création de la commission locale d'examen des situations individuelles exceptionnelles

Décrit 2021-934 du 13/07/2021

Contexte : réforme du 1er cycle des études médicales (arrêté du 04/11/2019)

Non-autorisation du redoublement pour les étudiants en Licence PASS

Accumulation des demandes avec des motifs légitimes

Permettre sur demande de l'étudiant un réexamen de situations individuelles

État de santé, conditions matérielles d'études, situation personnelle justifiée ont affecté les chances d'accéder en 2e année du 1er cycle des formations de MMOP

Rapporteur : Arnaud WINER

J'avoue que c'est plutôt Bérénice qui gère les PASLAS. On crée ainsi une commission locale d'examen des situations individuelles exceptionnelles. Globalement, on se trouve au cœur d'une réflexion sur la réforme des études en santé.

Si vous avez consulté la presse, la conférence des doyens et les associations d'étudiants en santé s'opposent fermement à l'ouverture de 2027, mais pour l'instant, on reste en passe. La passe n'est pas redoublable. Par conséquent, s'ils disposent des ECTS suffisants et validés, cela leur permet d'accéder en licence deuxième année des enseignements d'ouverture suivis en passe.

Dans le cas contraire, ils doivent repasser en licence première année. En aucun cas on ne peut redoubler la passe, excepté pour des situations exceptionnelles, notamment un état de santé particulier, des conditions matérielles d'études ou des situations personnelles justifiées ayant empêché l'étudiant de valider véritablement la première année.

C'est donc sur situation exceptionnelle, ce qui reste très rare, mais cela existe pour qu'ils puissent disposer d'un recours si besoin. Cela s'inspire du décret du 13 juillet 2021.

Marie BOIRON : a également adressé un courriel à la composante en indiquant que cette commission devrait aussi examiner, dans la mesure du possible, les demandes des étudiants en LAS se trouvant dans la même situation, à savoir l'impossibilité de redoubler la mineure santé. De manière générale, les mêmes motifs sont invoqués, qu'il s'agisse d'étudiants de PASSE ou de LAS.

Ensuite, la question concerne l'ouverture pour les étudiants de LAS, afin de voir comment on pourra étudier ces demandes et vers quoi on pourra les orienter in fine.

Arnaud WINER : C'est exact. Je viens d'indiquer, en résumé, que je la préside, bien que je n'en aie pas discuté avec Bérénice, ce qui ne me pose pas de problème. J'ai l'habitude de ce genre de situations. Je suis désolé. De toute façon, c'est une pratique classique dans toutes les facultés en santé. Autrement dit, il y a périodiquement un étudiant dont la spécialisation est prolongée, etc.

Marie BOIRON : C'est réglementaire. En effet, cette commission est prévue dans les textes. J'ajouterais une précision : pour les étudiants, il y a une règle stipulant que ceux qui annulent leur inscription avant la date limite du 31 octobre peuvent recandidater, excepté les étudiants pour raisons de santé. On a rencontré énormément de difficultés car certains étudiants ont annulé leur inscription sans préciser le motif.

Par conséquent, ils se sont retrouvés dans l'impossibilité de recandidater sur Parcoursup, ayant été bloqués par la maîtrise d'œuvre nationale qui contrôle toutes les demandes de re candidature, que ce soit en passe ou en lasse. Pas mal d'étudiants se sont trouvés en difficulté cette année.

La note du ministère précise que les étudiants ayant annulé pour raisons de santé graves ne sont pas autorisés à recandidater et que l'établissement doit traiter sa demande de redoublement dans ces cas-là, sans repasser par Parcoursup. Cela a créé des complications.

Comme il y a des étudiants ayant fait des demandes de césure, comme évoqué précédemment, certains étudiants métropolitains n'avaient aucune intention de s'inscrire ici et ont souhaité recandidater sur Parcoursup dans une université en métropole.

Ils n'ont pas été autorisés à le faire, car il leur a été répondu que leur place était réservée dans notre université en raison de leurs demandes de césure.

Arnaud WINER : Je n'avais pas participé s'il y en a eu auparavant, mais je ne suis pas certain qu'elle ait existé. Quel étudiant en fait la demande et à qui s'adresse-t-elle ? Au doyen ou au président de l'université ?

Marie BOIRON : Cette commission a déjà existé et, en général, la procédure est instaurée par l'UFR.

Arnaud WINER : D'accord, je vais communiquer. Je viens de découvrir que c'est moi qui l'ai présidé, donc je ne l'ai jamais présidé. Normalement, ce n'est pas le cas, c'est réellement Bérénice qui s'en occupe et je m'occupe du reste. Ce n'est pas cela, c'est plutôt elle qui s'en charge. Toutefois, il n'y a pas de souci, je m'y attacherai avec grand plaisir.

Monsieur le vice-président soumet la commission d'examen des situations exceptionnelles de redoublement PASS_LAS au vote de la CFVU.

Commission d'examen des situations exceptionnelles de redoublement PASS_LAS.	Favorable : 22 Défavorable : 0 Abstention : 0
--	---

16. Appel à Projets Interne BQE 2026 Innover pour faire réussir.

Réception de 8 dossiers déposés le 01-04-2026 -> réunion d'expertise le 07-04-2026

Avis favorables : 7 dossiers ; Avis réservé : 1 dossier

Coût (budget 2*50 000€) : 64 111€ dont 52 540€ en fonctionnement/investissement

6 axes

Caractériser la réussite comme de l'échec des étudiants

Déployer l'APC

S'ouvrir aux mondes

Hybrider les enseignements

Sensibiliser et former aux défis

Accompagner le développement du potentiel professionnel des E-EC

Rapporteur : Nathalie WALLIAN

En réalité, vous avez presque tout dit. Je rappelle simplement que pour le BQE 25, l'origine de ce financement provenait de l'abrogation du repas de fin d'année de décembre, soit 50 000 euros.

La région nous a suivis à hauteur du même montant pour 2026. On a reconduit l'opération sur appel à projet à partir du 11 janvier, avec une clôture des dépôts au 1er avril.

Les experts ont statué en commission composée de six personnes, incluant deux experts extérieurs, le VP étudiant invité, un membre représentant de la région, le VP, le chargé de mission et moi-même. Huit projets ont été retenus.

C'est une certaine déception car on s'attendait, dans le cadre de la nouvelle offre, à avoir des équipes innovantes qui avaient besoin d'un appoint pour dynamiser leur pratique. Toujours est-il qu'il y a huit projets soumis d'une belle qualité.

Sachez que les experts ont formulé des remarques et préconisations qui ont nécessité une navette, et les équipes ont ainsi bonifié leur projet suite aux expertises. Je rappelle également que les porteurs de projets sont désormais engagés et ont signé. Pourquoi ?

Parce qu'un retrait de projet serait désastreux une fois la commission permanente engagée à la région, tant sur le plan de l'image que sur le plan technique financier. On a huit projets finançables cette année. Ce qu'on soumet à la CFVU est la validation de cette demande qui sera ensuite transmise au CA, puisqu'il y a une incidence financière. Merci également à tous les mandataires de projet.

Merci aussi à la chargée de mission Adeline, qui ne compte pas son énergie et qui ne peut être présente aujourd'hui pour mener à bien ce projet. Je signale au passage que la journée de restitution 2025 aura lieu le 22 mai et vous êtes tous invités à cet événement qui se déroulera de manière dynamique, sachant qu'il y a des tournages de causerie en cours.

M. le VPCAFVU : indique que cette journée de restitution se tiendra le 22 mai 2026.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet l'appel à Projets interne BQE 2026 Innover pour faire réussir au vote de la CFVU.

Appel à Projets interne BQE 2026 Innover pour faire réussir.	Favorable : 22 Défavorable : 0 Abstention : 0
--	---

17. Règlement de la commission CVEC.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

Pour rappel, cela fait suite à la circulaire du 23 mars 2022 qui stipule clairement que l'établissement d'enseignement supérieur doit mettre en place une commission CVEC, afin d'établir la programmation, le suivi et le bilan de la CVEC, dont le financement est dédié aux actions de la vie étudiante.

Quatre domaines d'action ont été identifiés par la circulaire : santé, accompagnement social, sport et bien-être physique, art, culture, culture scientifique, accueil et amélioration du cadre de vie. On s'est appuyé sur un rapport courant des comptes, rapport du HRS, qui soulignait l'absence de cette commission CVEC au sein de l'établissement. Actuellement, seule la commission FSDE existe.

Le but est donc de procéder à une régularisation pour se mettre en conformité. Concernant la structuration, la commission CVEC comprendra deux sous-commissions : la commission FSDE, chargée du financement des projets associatifs, et la commission Action sociale, visant notamment à traiter les demandes d'urgence sociale sous la direction de l'assistante sociale de l'université de la Réunion.

Cette commission est utile car, dans le cadre de la réorganisation, on s'appuiera également sur la direction de la vie étudiante pour mieux cadrer l'usage de la CVEC et travailler sur une nouvelle répartition en N plus 1, notamment pour des projets plus structurants et fléchés. Au niveau de Mme la DGSA, y a-t-il des remarques sur cette commission CVEC ?

Préalablement, un groupe de travail interne a été constitué avec l'implication du rectorat. Ce dernier suit la CVEC, car on a l'obligation de lui transmettre un bilan de la CVEC. Concernant la commission, il y a essentiellement deux nouveautés. Le représentant du groupe ou celui du rectorat devient délibératif au sein de cette instance.

Pour le reste, la composition demeure dans la continuité tout en tenant compte de la réorganisation des services.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le règlement de la commission CVEC au vote de la CFVU.

Règlement de la commission CVEC.	Favorable : 21 Défavorable : 0 Abstention : 0
----------------------------------	---

18. FSDIE 2026 - 2ème campagne avec un moratoire sur les projets déclarés inéligibles en l'absence de pièces administratives

Rapporteur : Christine SWIETLICKI : Concernant cette deuxième campagne 2026, elle a débuté le 16 février et s'est achevée le 15 mars, pour une enveloppe de 172 399,01, comme mentionné dans le document.

On a reçu 25 dossiers : 13 déclarés recevables administrativement et éligibles, 2 déclarés recevables administrativement mais inéligibles, 4 déclarés irrecevables administrativement et inéligibles, et 6 déclarés administrativement irrecevables mais éligibles.

Le montant total des subventions validées en commission FSDIE s'élève à 26 523,79 euros, avec un projet sous réserve pour un montant de 8 000 euros. Il s'agit du projet Passerelle Campus de M. Aboubakar Saïd Abdonour, qui est une plateforme solidaire étudiante. Ce porteur devait préciser comment il comptait assurer la pérennité de sa plateforme web.

Un mail lui a été transmis et, à ce jour, on n'a toujours pas de réponse. Par ailleurs, il y avait des demandes de Laura Cattaro, porteur individuel, avec deux projets inéligibles car relevant de la pédagogie, ce qui n'est pas finançable par la CVEC, notamment la pédagogie et remise de diplôme ainsi que l'achat de goodies.

On a également reçu des projets de l'association ADDR, les doctorants, avec deux projets inéligibles dans la mesure où l'un d'eux a été complètement transformé après la clôture de l'appel à projets. Nous accompagnons tous les porteurs de projets sur la base des dossiers transmis. Lorsqu'ils ont renvoyé les pièces non conformes, ils ont soumis un dossier totalement différent, devenu inéligible.

Pour leur deuxième projet, on a ramené la subvention à 50% en raison d'un manque de cofinancement, et un troisième projet a été jugé inéligible car il portait sur des travaux de valorisation. Nous avons également traité le dossier de l'AECR, dont le projet a été malheureusement inéligible, car malgré l'accompagnement, nous n'avons pas obtenu les pièces requises.

Celles qui ont été transmises étaient incohérentes avec le dossier. De même pour l'Azur, concernant le meeting universitaire d'athlétisme, il y a eu un défaut de pièce administrative. Pour Ciné Campus, un défaut de pièce justificative a été constaté.

Concernant Grand Air, le projet était éligible, mais il ne concernait que 8 participants ; un mail a donc été envoyé au président de l'association pour lui demander, dans la mesure du possible, que ces projets s'adressent à un plus grand nombre d'étudiants, ce qui est également une demande de la CVEC. Nous avons monsieur Jules de

Brechny en porteur individuel.

Son projet était inéligible car il s'agissait d'un projet pédagogique. Enfin, pour l'association sur les traces de Thérésien Cadet, certains projets sont inéligibles, soit pour défaut de pièce justificative malgré l'accompagnement, soit parce qu'un de ces projets relève du soutien au fonctionnement des associations et non du FSDIE.

Pour les autres, il s'agissait simplement d'un défaut de pièce justificative. Voici ce que je peux vous dire concernant cette deuxième campagne FSDI 2026.

Chantal VERKINDT : J'ai plusieurs questions ou remarques. Ce qui m'interpelle beaucoup, c'est de constater que les montants alloués ne sont que de 26 000 euros, alors que l'enveloppe de départ était de 170 000 euros. Je me demande donc... Je sais qu'il y a une règle imposant que les projets soient cofinancés à 50 %, c'est bien cela ? C'est la règle de départ. Je comprends très bien cette règle.

Par contre, quand on arrive à une telle non-distribution des fonds, peut-être qu'il faut se poser la question. Ma deuxième remarque concerne le dossier inéligible, à titre d'exemple, car celui-ci m'intéresse particulièrement puisqu'il se situe sur le campus du tampon où je suis.

Concernant le meeting universitaire d'athlétisme, vous dites qu'il est inéligible en raison du manque d'une pièce administrative, c'est ça ?

Christine SWIETLICKI : Le projet de l'Azur. Oui, pour un défaut de pièce justificative. Autrement dit, ils nous ont envoyé la demande de subvention. On leur a transmis un mail pour indiquer les éléments manquants dans leur dossier administratif. Et on n'a pas eu de réponse.

Chantal VERKINDT : Vous n'avez reçu aucune réponse. Oui, par contre, je trouve dommage que ce soit un meeting, et j'imagine que pour d'autres projets, cela pourrait être identique, mais je parle de celui-ci parce que je le connais bien. C'est un meeting qui a déjà été organisé deux fois, donc c'est ce qui m'étonne, en fait, que le dossier ne puisse pas être validé.

Je suis surprise que l'Azur ait un défaut de pièce à ce sujet, car ce n'est pas la première fois qu'ils réalisent ce projet. C'est un événement qui rencontre énormément de succès, qui rassemble beaucoup d'étudiants, tant pour la participation aux meetings sur les courses que comme public. Il y avait plus de 200 étudiants l'année dernière en termes de public.

Je trouve regrettable qu'un projet soit finalement retoqué uniquement pour l'absence d'une pièce administrative, d'autant plus qu'on n'arrive pas à distribuer les fonds. Est-ce qu'il y a un moment où on peut trouver le moyen de relancer les porteurs de projets, peut-être de manière un peu plus insistante, parce que c'est quand même dommage que ces fonds-là ne soient pas distribués ? Je ne comprends pas.

Christine SWIETLICKI : Vous avez sans doute, tout comme moi, manqué quelques éléments. J'ai bien compris. Concernant le dossier, il y a des pièces obligatoires.

Ainsi, si un montant de devis est indiqué, quel qu'il soit, le justificatif est nécessaire. Le devis semble évident.

Parfois, la somme inscrite dans le cadre financier de la demande de subvention ne correspond pas à celle qu'il y a sur le devis. Dans ce cas, on demande à nouveau les pièces en l'indiquant au porteur. S'il ne répond pas, on ne peut pas intervenir davantage.

On est limité par des délais très contraints entre l'instruction, la commission FSDIE et les autres instances suivantes pour la transmission des documents. Comme on a pas mal de demandes, on ne peut pas relancer indéfiniment, d'autant plus qu'une association comme l'Azur n'est pas une structure nouvelle ignorant le fonctionnement. Pourquoi elle ne nous répond pas ?

Chantal VERKINDT : C'est la raison pour laquelle je suis très surprise. Je comprends les contraintes, notamment temporelles, et le fait qu'on ne peut pas relancer dix fois chaque projet. Par contre, cela m'interroge car je constate qu'on n'arrive pas à distribuer ne serait-ce qu'un cinquième de l'enveloppe. Des projets sont rejetés pour des motifs liés aux pièces administratives et il faut trouver une solution.

Je trouve dommage que ces projets échouent. Ce n'est pas de votre fait, mais celui des porteurs de projets, je le comprends. Le travail n'est finalement pas mené jusqu'au bout, et ce problème m'interpelle vraiment. Particulièrement pour ce projet, car c'est un temps extrêmement fort du campus du tampon. Je trouve cela vraiment dommage.

Christine SWIETLICKI : D'autant que ce n'est pas une association qui nous avait habitués à ne pas répondre. En revanche, il est tout à fait dommageable que sur une enveloppe conséquente, on ait si peu de subventions accordées. Pour cette campagne, il faut savoir que si l'on avait accordé toutes les subventions aux montants demandés, cela ne s'élevait qu'à 57 550 euros.

Les demandes importantes, si je peux me permettre, se situent souvent sur la première campagne. Pour les deuxièmes et troisièmes campagnes, c'est variable, mais on n'a pas toujours des demandes importantes.

Chantal VERKINDT : Je m'adresse à la CFVU dans son ensemble. Ne serait-il pas envisageable de repousser ce délai pour trancher ? Il est en effet regrettable que des projets de grande qualité ne soient finalement pas financés sur ces aspects, même si les porteurs de projets peuvent être tenus pour responsables de ces défauts administratifs. Néanmoins, les étudiants sont également largement pénalisés au bout du compte.

Nathalie WALLIAN : Chantal, je suis entièrement d'accord avec toi sur tous les points. Autrement dit, Azur organise une manifestation d'athlétisme de haut vol exceptionnelle. On ne peut se passer d'un financement de l'université pour ce meeting d'athlètes et je plaide pour un moratoire car, connaissant Ludo Savin, il est assez rigoureux ; s'il y a une pièce non produite, c'est qu'il y a eu un défaut de com et non de la négligence.

Je demande donc un moratoire, même d'une semaine, pour les dossiers rejetés pour vices de forme, soit ceux pour lesquels il manque une pièce, et qu'en l'occurrence, la CEVU vote favorablement sous réserve de présentation de ces pièces.

Chantal VERKINDT : Merci Nathalie, je serais tout à fait favorable à cette solution.

Marie BOIRON : Pour apporter un complément d'information dans le cadre de la réorganisation, on revoit également, comme cela a été évoqué lors du passage de la commission CVEC, le fonctionnement de l'ensemble des commissions, notamment concernant l'accompagnement des associations sur tous les projets. En tout état de cause, il sera peut-être possible de présenter les dossiers accompagnés des compléments d'information au Conseil d'administration. Autrement, cela reporte au mois de juin.

Nathalie WALLIAN : Il suffirait de voter, sous réserve de la présentation des pièces sous une semaine ou sous 15 jours par exemple.

Nicolas MOREAU : Oui, on est d'accord, cela s'applique à tous, et pas seulement à celui-ci en particulier.

Chantal VERKINDT : Oui, tout à fait. Je pense qu'il faut le faire pour tout le monde. On rentre dans l'enveloppe. On n'a pas d'arbitrage à effectuer concernant l'enveloppe.

Marie BOIRON : Pour ceux qui ont été déclarés irrecevables par défaut de pièces administratives. D'autres, selon divers critères, n'ont pas été retenus par la commission. Il y a deux situations. Il y a l'irrecevabilité administrative. D'autres n'ont effectivement pas été retenus. Ce n'est pas une question d'inéligibilité. Il faut qu'on revoie les formulations.

Ils sont recevables, mais la commission, pour un certain nombre de points, a décidé de ne pas retenir le projet, car cela pouvait entrer dans des phases pédagogiques ou autres.

Nicolas MOREAU : a une question. Qu'advient-il de la somme non dépensée en ces temps de déficit important, par exemple, de l'université ? Elle est reportée à chaque fois.

Marie BOIRON : On ne peut pas l'utiliser pour un autre usage. Ils ne sont pas perdus, toutefois on a tout de même une programmation à effectuer concernant la dépense des reliquats dans le cadre de la CVEC.

Nicolas MOREAU : Par conséquent, les coups ne se cumulent pas ? Autrement dit, le reliquat de cette année ne s'ajoute pas au montant prévu ? Cela s'ajoute ou remplace-t-il le montant prévu de l'année ?

Marie BOIRON : Les reliquats s'accumulent.

M. le VPCAFVU : On a, comme échéance d'ici les deux prochaines années, de purger ces reliquats.

Nathalie WALLIAN : D'où l'intérêt d'un moratoire, s'il y a seulement des pièces manquantes ?

M. le VPCAFVU : Si les membres élus sont d'accord, on partirait sur cette formulation de vote, accompagnée d'un moratoire sur les projets non recevables administrativement par défaut de pièces administratives. Et... Ah oui, classique. Et après, un oui, mais. Oui, oui, si.

Marie BOIRON : On est d'accord sur un refus pour ceux que la commission n'avait pas retenus.

M. le VPCAFVU : C'est exact. Une relance devrait être effectuée ultérieurement sur les projets qui n'ont pas été administrativement recevables.

Monsieur le vice-président soumet le FSDIE 2026 - 2ème campagne avec un moratoire sur les projets déclarés inéligibles en l'absence de pièces administratives au vote de la CFVU.

FSDIE 2026 - 2ème campagne avec un moratoire sur les projets déclarés inéligibles en l'absence de pièces administratives	Favorable : 18 Défavorable : 0 Abstention : 1
--	---

19. Soutien aux initiatives en faveur des personnels 2026 - 2ème campagne.

Rapporteur : Christine SWIETLICKI

Dans le cadre du soutien aux initiatives en faveur du personnel, lancé aux mêmes dates que le FSDIE, nous avons réceptionné un dossier recevable et éligible. Concernant le montant, je vous demande un instant, je vérifie. Pour un montant demandé de 2597 euros exactement, car je n'étais pas sur le bon dossier. Tout à fait. Il n'y a rien de plus pour ce soutien aux appels à projets.

Il nous reste une petite enveloppe d'un peu plus de 4000 euros pour lancer un troisième appel à projet.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le soutien aux initiatives en faveur des personnels 2026 - 2ème campagne au vote de la CFVU.

Soutien aux initiatives en faveur des personnels 2026 - 2ème campagne.	Favorable : 20 Défavorable : 0 Abstention : 1
--	---

20. Bilan CVEC des appels à projets FSDIE 2025.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

Etant donné que la commission CVEC devrait être mise en œuvre dès le mois de mai, on a prévu de soumettre ce bilan avant le passage en CVU. On va s'appuyer sur le pré-travail entrepris par le service du SVEC. Je vous propose de ne pas soumettre au vote le bilan actuel avant le passage en commission CVUC. On reviendra sûrement vers vous d'ici-là CVU de juin. Il n'y a pas énormément de projets pour 2025 car il n'y a eu finalement que deux campagnes. Chers collègues, le point numéro 20 n'est pas soumis au vote ; ce pré-bilan sera examiné préalablement en commission CVEC pour un passage en CVU en juin, si tout se déroule comme prévu.

Monsieur le vice-président ne soumet pas le bilan CVEC des appels à projets FSDIE 2025 au vote de la CFVU.

Bilan CVEC des appels à projets FSDIE 2025.	Favorable : 0 Défavorable : 0 Abstention : 0
---	--

21. Règlement relatif à l'annulation et au remboursement des droits d'inscription.

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

- Annulation d'inscription : justification d'une inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur (ou situation spécifique)
- Droits de scolarités peuvent donner lieu à un remboursement
 - Remboursement d'étudiants exonérés : boursiers, pupilles de la nation, exonération accordée par le Président
 - Conditions de remboursement : inscription dans un autre établissement, annulation d'inscription, situation particulière, étudiants internationaux
 - Remboursement à l'inscription d'un DU : CPESIP, CPES, DU de la MDL, DU du S2ER, DU de l'ICR

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le règlement relatif à l'annulation et au remboursement des droits d'inscription au vote de la CFVU.

Règlement relatif à l'annulation et au remboursement des droits d'inscription.	Favorable : 17 Défavorable : 0 Abstention : 0
--	---

22. Grilles tarifaires et droits d'inscription.

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

- DFTLV
 - 2025-2026 : reprise d'étude cycle ingénieur ; rétribution VAE
 - 2026-2027 : DU IPEDOM ; DU République et religions
- IAE
 - Formations de la NOF 2026-2027 (diplômes de FI ouverts à la formation professionnelle continue, diplômes ouverts en FC, diplômes ouverts en alternance, DU, mémoire)

- UFR Santé

- École d'orthophonie (rentrée 2026-2027 – L1) : 3 000€ en FC
- DU Ethnomédecine : régularisation pour l'année 2024-2025 (erreur dans les précédents montants)

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet les grilles tarifaires et droits d'inscription au vote de la CFVU.

Grilles tarifaires et droits d'inscription.	Favorable : 17 Défavorable : 0 Abstention : 0
---	---

23. Conventions.

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

- **DRI et l'Université de Hainan, République populaire de Chine** : Accord-cadre de coopération dont l'objet est le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des établissements et dans chacun des pays d'origine des parties, de poursuivre et favoriser la coopération entre ces dernières, dans les domaines suivants : 1. Échanges de personnel enseignant et de recherche ; 2. Échanges d'étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; 4. Élaboration de programmes de formation conjoints ; 5. Développement de programmes de recherche communs ; 6. Supervision scientifique conjointe des activités de recherche (supervision ou direction conjointe de thèses de doctorat, selon le cas) 7. Facilitation de l'accès aux connaissances pédagogiques et scientifiques (échanges de documentation et de publications) ; 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : cours d'été) ; 9. Participation à toutes types d'échanges susceptibles de promouvoir leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leurs opérations internes ou dans le contexte de leurs relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 10. Autres formes de coopération : nouveaux produits pédagogiques, e-learning, soutien à la mise en place d'une structure de recherche, etc ; pour les années universitaires 2026-2031.
- **DRI et Queen Mary - Université de Londres Royaume-Uni** : Convention d'application portant sur un accord d'échange d'étudiants dont l'objet est de définir les modalités de mise en œuvre des échanges d'étudiants, en vue de développer les opportunités d'éducation et promouvoir la compréhension internationale et se référant à l'accord-cadre de coopération et les parties conviennent de faciliter les échanges éducatifs des étudiants pour l'année 2026-2027.
- **DRI et Asia Exchange** : Convention de partenariat dont l'objet est d'accroître l'internationalisation et de proposer, de façon pratique, une plus grande diversité de destinations asiatiques aux étudiants en mobilité d'études. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur au sein du pays respectifs des parties, et conviennent que l'objectif et le but consiste à : - Développer une relation de coopération destinée à promouvoir et à faciliter la participation des étudiant-e-s à des semestres d'études à l'étranger ; - Créer des opportunités de carrière avantageuses pour les étudiant-e-s sortant-es grâce à des programmes d'études ; - Permettre aux étudiant-e-s d'acquérir des compétences et des connaissances pratiques qui ne sont peut-être pas disponibles dans leur pays d'origine pour les années 2026-2028.
- **UFR SHE et Le Club des Nageurs Tamponnais "CNT"** : Convention de partenariat dans le cadre de la licence STAPS et plus précisément dans le cadre de l'enseignement de la spécialité sportive natation, l'UFR SHE souhaite renforcer sa coopération avec le monde sportif local dans le cadre de ses missions de service public et de professionnalisation de ses étudiants dont l'objet est de s'ouvrir à des partenaires extérieurs universitaires afin de développer leur offre sportive sur le territoire et le développement de leur structure : - de formaliser la volonté d'instaurer un partenariat permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités de formation et à la mise à disposition de matériels et de lieux de pratique ; - de définir les domaines d'intervention des parties pour les années universitaires 2025-2027.
- **ICR et Le Centre for Language and Cooperation "CLEC" République Populaire de Chine** : Convention de partenariat dont l'objet est de définir les modalités de partenariat des parties dans le cadre du diplôme de Licence en Langues Anglais et Chinois "LEA AC" de l'Université de La Réunion et de favoriser l'enseignement du chinois dans un diplôme français de niveau national, de contribuer à former des enseignants du chinois, de renforcer les échanges universitaires et la coopération entre la Chine et la France pour les années universitaires 2026-2031. Convention retiré par la DRI
- **DRI et l'Université du Kwazulu-Natal "UKZN" - Afrique du Sud** : Accord-cadre de coopération dont l'objet est dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des établissements et dans chacun des pays d'origine des parties, de poursuivre et favoriser la coopération entre ces dernières, dans les domaines suivants : 1. Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; 2. Échanges d'étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; 5. Élaboration de programmes conjoints de

recherche ; 6. Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant cotutelle ou codirection de thèse) 7. Facilitation de l'accès aux connaissances pédagogiques et scientifiques (échanges de documentation et de publications) ; 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : programmes d'été) ; 9. Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 10. Autres formes de coopération : nouveaux produits pédagogiques, e-learning, soutien à la mise en place d'une structure de recherche, etc ; pour les années universitaires 2026-2031

- **DRI et l'Université de Stellenbosch "SU" - Afrique du Sud** : Accord-cadre de coopération dont l'objet est dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des établissements et dans chacun des pays d'origine des parties, de poursuivre et favoriser la coopération entre ces dernières, dans les domaines suivants : 1. Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; 2. Échanges d'étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; 5. Élaboration de programmes conjoints de recherche ; 6. Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant cotutelle ou codirection de thèse) 7. Facilitation de l'accès aux connaissances pédagogiques et scientifiques (échanges de documentation et de publications) ; 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : programmes d'été) ; 9. Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 10. Autres formes de coopération : nouveaux produits pédagogiques, e-learning, soutien à la mise en place d'une structure de recherche, etc ; pour les années universitaires 2026-2031
- **UFR DE / LexOI et le Ministère des Outre-Mer "DGOM"** : Contrat de collaboration dont l'objet est de déterminer les modalités de collaboration des parties en vue de la mise en place du Diplôme d'Université "DU" "Ingénierie de projets européens dans les Outre-mer "IPEDOM", la GDOM soutient le DU IPEDOM. Dans le cadre de son offre de formation diplômante universitaire, deux promotions du "DU IPEDOM", ont ainsi bénéficié d'un soutien financier par la DGOM pour les années universitaires 2026-2028.
- **UR / La ligue de l'Enseignement** : convention de partenariat ayant pour objet de définir les axes de collaboration entre l'Université de La Réunion et la LEFR dans le cadre de la mise à disposition de 35 jeunes volontaires en Service Civique dans les domaines de la solidarité ; de l'éducation pour tous ; de la culture et des loisirs ; du sport ; de la mémoire et de la citoyenneté.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet conventions au vote de la CFVU.

Conventions.	Favorable : 17 Défavorable : 0 Abstention : 0
--------------	---

Pour information :

24. SDVE 2026-2030.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

Le schéma directeur de la vie étudiante, si tout va bien, passera en instance de juin et de juillet. Comme on vous l'a indiqué, six principaux axes ont été identifiés en consultation avec les élus étudiants à l'époque. On en est pour l'instant à la deuxième étape, concernant l'établissement de fiches actions auprès des partenaires du territoire. On a ainsi retenu Rectorat, Civis, sous-préfecture, mairie de Saint-Nic, Rousse, mairie de Tampon, ARS, région 6 Nord. Le support financier du schéma directeur partirait de la CVEC, sous le chapeautage de la commission CVEC. Voilà globalement les informations sur le schéma directeur de la vie étudiante, lequel s'inscrit dans la continuité du compte qui sera également en élaboration avec le rectorat et le ministère par la suite :

- 6 axes : Santé et précarités ; Accessibilités, diversités, inclusion et égalités ; Transitions écologiques, durables et solidaires ; Dynamisation du campus et vie étudiante ; Engagement et entrepreneuriat ; Accueil et intégration
- Enquête auprès des étudiants : en cours
- Etape 1 – Consultations ; Etape 2 – Fiches actions ; Etape 3 – Consolidation
- Parties prenantes extérieures : Rectorat, CIVIS, DRAJES, Sous-préfecture, Mairie St-Denis, CROUS, Mairie du Tampon, ARS, Associations UR, Région, CINOR
- Financement principal : CVEC

- Prévisionnel : passage à la CFVU du 30/06/26

25. Campus zéro non-recours.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

Enfin, cela est lié au dispositif d'expérimentation Campus zéro nombre cours, un dispositif national une expérimentation sur deux années, janvier 2026, janvier 2027. L'Université de la Réunion a été sélectionnée et le but est d'améliorer l'accès au droit de nos étudiants. Deux campus universitaires, Terre Sainte et Tampons, seront sélectionnés comme territoire d'expérimentation. Nous avons obtenu une subvention de 50 000 euros. Un chef de projet coordonnateur a pu être recruté depuis le mois de mars. En termes d'actions concrètes, depuis cette semaine, les étudiants du BUT carrière sociale et de la L3ES tampon sont mobilisés pour établir les enquêtes de terrain auprès du public étudiant, étant donné que dans ces formations-là, il y a des matières dédiées aux méthodes d'enquête. C'est donc faire d'une pierre deux coups. On est parti sur ce format-là. Concrètement, il s'agit de la mise en place d'un guichet unique, en lien avec le projet d'établissement et le projet de réorganisation. La réalisation, notamment avec France Service, d'un calendrier social destiné aux étudiants. Une meilleure coordination du réseau d'assistance sociale, notamment avec les CCAS du territoire, et des démarches d'allées vertes.

Pour cela, on va passer par un conventionnement avec les partenaires type CGSS-CAF, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il n'y a aucun partenaire et aucune convention existante entre l'établissement et ces derniers. Il y a également la phase d'enquête menée actuellement. Voilà, globalement, l'état d'avancement de ces deux projets liés à la vie étudiante :

- Expérimentation nationale sur l'accès aux droits des étudiants (DGESIP)
 - 8 universités concernées (Paris 8, Paris Cité, Bourgogne Europe, Orléans, Picardie JV, Montpellier PV, Avignon, La Réunion)
- Durée : janvier 2026-décembre 2027
 - Déploiement : à partir de la rentrée 2026-2027
- Sites universitaires : Terre-Sainte, Tampon
- Financement : 50 000€ par an (DGESIP)
- Prise de fonction du chef de projet coordonnateur le 01/03/2026
- COPIL : UR, CROUS, Rectorat, Préfecture, CIVIS
- 4 COTECH (mars 2026) : Santé, Alimentation, Logement, Accueil et intégration
- Enquêtes par les pairs (avril 2026) : BUT Carrières sociales (IUT), L3 AES Tampon (UFR DE)
- Actions : guichet unique ; calendrier social ; réseau d'assistance sociale ; démarches « aller vers » ; conventionnement ; enquêtes

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-président lève la séance à 13h00.

La secrétaire de séance,



M. BOIRON

Le Président de séance,



L. DIDIER